

# Des travaux et des fouilles inédites vont être lancés au coeur de la Collégiale St-Vincent

La Collégiale de Soignies a besoin d'être entretenue, notamment dans sa partie la plus ancienne. Voici ce qui est prévu.

LORE THOUVENIN

La Collégiale Saint-Vincent domine le paysage sonégien depuis le XI<sup>e</sup> siècle. De style roman primitif, c'est un véritable bijou de patrimoine — d'ailleurs repris dans la liste des bâtiments classés au patrimoine culturel immobilier de Wallonie — qu'il convient d'entretenir régulièrement... Aujourd'hui, les autorités communales prévoient 72.235€ de travaux à l'intérieur de l'édifice.

fouilles archéologiques sera menée sous les conduites, dans l'une des parties les plus anciennes et encore méconnues de la Collégiale », annonce Fabienne Winckel. Il s'agit du chœur, particulièrement remarquable. Cette mission requiert l'expertise des services de l'archéologie du



« Une campagne de fouilles



La bourgmestre Fabienne Winckel (à droite) examine la teneur des travaux. © D.L.

La Libre BELGIQUE

DH LES SPORTS+

ACTV AUTONOME CENTRE TELEVISION

LA GAZETTE NOUVELLE

LE SOIR

## Soignies conserve son brevet d'invincibilité au terme d'un Clasico âprement disputé

Soignies a longtemps couru derrière le score dans le derby contre Frameries. Menés à la pause, les Carriers ont progressivement pris le jeu à leur compte pour finalement s'imposer en patron.

## Les CPAS en difficulté pour encaisser l'impact de la réforme du chômage

MONS-CENTRE

Si des compensations fédérales sont prévues, il faut encore composer avec les exigences



con den CRA mat

# Revue de presse du jeudi 2 avril 2026

ROMAN SCHREVEN

Bis repetita pour les Verts qui remportent le Clasico alors qu'ils étaient menés au score à la pause, comme au match aller. Après deux mois de trêve, les Carriers ont traîné à enclencher le turbo: «Nous avons changé pas mal de choses donc il fallait du temps pour se mettre au diapason. Il y a encore



pas spécialement inquiété. Il y avait une vraie rénitence dans le groupe. Nos adversaires étaient un peu fébriles par moments. Ça nous a permis d'obtenir plusieurs pénalités pour revenir au score.» Leaders avec huit points d'avance sur leur deuxième, les Carriers semblent en bonne voie pour terminer la saison la première place et accueillir une demi-finale

zone. Elle inquiète les demandeurs d'emploi de longue durée qui vont se trouver exclus, tout comme les CPAS qui s'attendent à voir affluer les demandeurs d'aide sociale.

La première phase de la réforme entre en vigueur au mois de janvier 2026. Le gouvernement fédéral a bien promis des compensa-

## DT4 – Bibliothèques, ludothèque & EPN

dant d'une part à devoir gérer un plus grand nombre de dossiers avec la réforme du chômage et comptant d'autre part sur des aides financières du fédéral, le CPAS de Frameries a demandé au CRAC l'autorisation d'engager du person-



« Ce s'annonce compliqué pour les CPAS... » © D.L.

Qua près chai née; gou pas pas pas tion

**DH** | **LES**  
**SPORTS<sup>+</sup>**

# Pourquoi le métier de facteur va profondément changer

## COURRIER

Le mouvement met en lumière la transformation du métier, entre inquiétudes des travailleurs et adaptation stratégique

**L**e mouvement de grève chez bpost a pris de l'ampleur ces derniers jours. À l'origine de la mobilisation, un plan de transformation présenté par l'entreprise. "Le début de la journée des facteurs serait retardé de deux heures. Une petite partie commencerait à 8h au lieu de 6h mais la majorité après 9h voire 10h", précise Stéphane Daussaint, responsable général CSC-Transcom.

Pour les travailleurs, ces changements suscitent de

*Cela devient compliqué, notamment pour les familles."*

Les syndicats demandent dès lors "de revenir à des limites raisonnables, humainement acceptables, dans un contexte où la tension est à son paroxysme. Car, bien sûr, la direction ne propose aucune contrepartie, ni sur les conditions de travail, ni au niveau financier."

**"Un bouleversement pour les familles"**

*lume de courrier a diminué de 10% en un an" et que la fin progressive de la distribution de la presse accentue cette tendance. "On est obligés de se transformer, de devenir un acteur de la logistique du colis. Si on ne le fait pas, on met l'entreprise en danger."*

Cette transformation s'inscrit aussi dans un contexte de forte concurrence. "Les acteurs de l'e-commerce veulent injecter des volumes de plus en plus tard, explique Laura Cerrada Crespo. Les colis arrivent donc plus tard dans les centres de tri et doivent être livrés plus tard aux clients."

Mais pourquoi ces colis arrivent-ils plus tard ? "Vous

*colis arrivent donc plus tard dans les centres de tri et sont donc livrés plus tard. Cela nous oblige à nous adapter", détaille-t-elle.*

D'autres sources internes chez bpost sont formelles. "Si on ne transforme pas le métier de facteur, d'autres le feront à notre place. On perdra des parts de marché et c'est un plan social qu'il faudra mettre en place", nous glisse-t-on.

Malgré les tensions, la direction assure vouloir maintenir le dialogue. "On ne reste pas insensible aux plaintes et aux peurs des collaborateurs. On essaie de trouver des solutions équilibrées", affirme Laura Cerrada Crespo.

du métier de facteur qui se joue.

Une réunion entre syndicats et direction s'est tenue ce mercredi durant une bonne partie de la journée. À l'issue de celle-ci, bpost nous indique que les discussions ont été "constructives" et que "l'important est de maintenir les discussions sociales".

**Thibaut Van Hoof**

**Colis : les plaintes en hausse de 14%**

En 2025, le service de médiation de l'ombudsman poste a enregistré

fortes inquiétudes. "Cela entraîne un bouleversement majeur dans la vie privée, souligne Stéphane Daus-saint. On parle de journées qui peuvent se prolonger au-delà de 21 h et d'une flexibilité accrue demandée par la direction. Le facteur ne saura plus à quelle heure il termine.

Du côté de bpost, on insiste sur les mutations structurelles du secteur. "Il y a moins de lettres et plus de colis. On est dans un secteur ultra-concurrentiel", explique la porte-parole Laura Cerrada Crespo.

Elle rappelle que "le vo-

avez déjà sûrement vu ces offres web qui promettent une livraison dans les 24 heures, en commandant avant une certaine heure. Les acteurs de l'e-commerce sont de plus en plus agressifs sur ces offres. Les gens commandent parfois très tard le soir pour une livraison le lendemain. Les

Même message côté syndical: l'issue dépendra des discussions en cours. "Est-ce que le mouvement peut durer longtemps? Tout dépendra de l'attitude de l'entreprise", conclut Stéphane Daus-saint. Une chose est sûre: au-delà de la grève, c'est bien l'avenir

4.390 demandes, soit une hausse de 14%. "Dans 87% des dossiers, une solution amiable a pu être trouvée", souligne le rapport. Les colis restent le point noir: près d'une plainte sur trois concerne une perte.

Le principal problème? Savoir vers qui se tourner. Malheureusement, transporteurs et vendeurs se renvoient souvent la balle. En pratique, le consommateur doit pourtant s'adresser au vendeur, responsable légal de la livraison. Mais sans preuve fournie par le transporteur, la démarche peut vite bloquer. Le médiateur plaide dès lors pour "une responsabilité conjointe" et des procédures plus claires.

Mais alors, comment faire pour obtenir gain de cause? Conservez toutes les preuves (suivi, photos, échanges). En cas de blocage, introduire une plainte auprès du service de médiation peut débloquer la situation.

T. VH



■ Le mouvement social met en lumière une transformation profonde du métier de facteur, entre inquiétudes des travailleurs et adaptation stratégique. © EDA LABEYE PHILIPPE

# École à domicile : bientôt des règles plus strictes

## ENSEIGNEMENT

La ministre Valérie Glatigny veut réduire de moitié le nombre d'enfants inscrits dans cet enseignement.

**T**ous les ans, un peu plus d'élèves suit une scolarité alternative. Cette année, 2.411 enfants ont école à la maison et 1.218 sont inscrits dans une école privée. Avec au total 3.629 élèves (principalement primaires), l'enseignement à domicile a quasi triplé en dix ans (1.272 élèves en 2016-2017).

Bien que ce type de scolarité demeure marginal, la ministre de l'Éducation entend réduire le nombre d'élèves concernés de moitié d'ici 2028. Valérie Glatigny va bientôt déposer un avant-projet d'arrêté du gouvernement pour durcir un peu les règles.

Actuellement, il faut fournir les ressources qui seront utilisées durant l'année quand on inscrit son enfant à un enseignement à domicile. "La modification proposée renforce la déclaration d'enseignement à domicile en

*exigeant, dès l'inscription, des informations relatives à l'encadrement pédagogique afin de permettre un suivi adapté du projet pédagogique et de garantir le respect du droit à l'instruction. Dès la déclaration, les responsables légaux devront fournir une description plus détaillée du projet pédagogique qu'ils entendent mettre en œuvre. Ils devront également présenter le plan de formation prévu pour l'année scolaire",* explique le cabinet de la ministre.

Cela devrait permettre de vérifier que les responsables disposent des ressources nécessaires pour assurer la progression de l'enfant dans ses apprentissages. "Cette nouvelle déclaration constitue une première étape dans un meilleur contrôle, opéré dès l'entrée, des élèves pratiquant l'enseignement à domicile et des moyens mis en œuvre pour assurer leur droit à l'instruction."

Zhen-Zhen Zveny

# Le personnel des blocs opératoires Helora part en grève

MONS

Trois chirurgiens ont semble-t-il claqué la porte à la suite de la nomination d'un nouveau chef de service médical et à l'organisation interne mise en place

**T**rop c'est trop. Et les équipes des blocs opératoires des sites HELORA de Warquignies et Constantinople ont décidé de l'exprimer en débrayant, ce mercredi matin. Objectif, tirer la sonnette d'alarme face "à une situation devenue particulièrement préoccupante." Par voie de communiqué, le SETca réclame une concertation urgente avec la direction afin que des solutions soient dégagées et ainsi éviter que la situation ne s'aggrave.

*"Depuis quelques jours, le personnel est confronté à la démission de trois chirurgiens, démissions directement liées à la nomination du nouveau chef de service médical et à l'organisation mise en place à la suite de cette décision. Une réorganisation qui inquiète profondément les équipes", explique le syndicat. "La désignation du chef de service, ainsi que la structure décisionnelle instaurée autour de cette nomination, ont provoqué de fortes tensions au sein de l'équipe médicale. Ces démissions successives ont un impact immédiat et potentiellement dévastateur sur l'activité des blocs opératoires."*

Aux dires du SETca, le personnel se retrouve aujourd'hui "coincé entre des enjeux médicaux internes qui ne les concernent pas mais dont il serait le premier à subir les conséquences." En effet, le départ de plusieurs chirurgiens remet en question la continuité des activités opératoires, la capacité des blocs à fonctionner normalement et

plus largement l'avenir même des services sur les deux sites montois concernés. *"Le personnel exprime une réelle angoisse: comment garantir un service de qualité sans les ressources médicales nécessaires? Comment rassurer les patients dans un climat aussi instable?"*

## ■ Rencontre insatisfaisante

Mardi soir, une réunion "rapide" a eu lieu avec la direction générale et la direction médicale. Mais elle s'est avérée insuffisante aux yeux des travailleurs. *"Si cette rencontre constitue une première étape, les travailleurs estiment qu'elle ne répond pas encore aux questions essentielles ni aux inquiétudes très concrètes concernant l'avenir des blocs et la sécurité des soins. Face à l'absence de garanties et à l'urgence de la situation, les équipes des blocs opératoires de Warquignies et Constantinople ont décidé de se mobiliser."*

D'où l'action de grève menée depuis ce mercredi matin. Ce faisant, le personnel dénonce "la gestion du dossier, les impacts organisationnels et humains, l'absence de vision claire quant à l'avenir des deux sites." Les travailleurs demandent une concertation réelle, des garanties sur le maintien des activités et une stratégie médicale stable, afin d'éviter un affaiblissement durable de services essentiels pour l'ensemble de la population.

# Rénovation de l'avenue du Tir: Il y aura davantage de places de stationnement

MONS

Les remarques des citoyens ont été prises en compte

**L**a rénovation complète de l'avenue du Tir, à Mons, se précise. Le conseil communal vient en effet de donner son feu vert au principe de transformation de cet axe important, avec un réaménagement en profondeur de la voirie, la création d'une liaison cyclable vers le parc et une augmentation notable du nombre de places de stationnement.

Le chantier s'avère on ne peut plus nécessaire, au regard de l'état actuel de la chaussée. Aujourd'hui, l'avenue du Tir, qui relie le boulevard John F. Kennedy au nord-est du territoire communal, présente en effet d'importantes dégradations liées à un trafic soutenu. Cette voirie dessert pourtant plusieurs sites majeurs, parmi lesquels l'IFAPME, l'Académie provinciale des Métiers, l'école des Ursulines ou encore le stade Tondreau.

Le projet prévoit une démolition complète de la chaussée existante afin de reconstruire une voirie à double sens large de six



■ L'avenue du Tir, à Mons, va être rénovée. © A. LACROIX

mètres, bordée de trottoirs en pavés béton. Une piste cyclable unidirectionnelle sera également aménagée le long de l'avenue, tandis qu'une nouvelle liaison cyclable bidirectionnelle permettra de rejoindre directement le parc John Fitzgerald Kennedy depuis le boulevard.

L'objectif est de mieux organiser les déplacements sur un axe jugé peu adapté à la cohabitation entre usagers. Neuf passages pour piétons sont pré-

vus, ainsi que quatre plateaux ralentisseurs destinés à réduire la vitesse des véhicules sur cette section rectiligne et à renforcer la sécurité des piétons et des cyclistes.

## ■ Plus de stationnement

Autre changement notable: l'offre de stationnement sera revue à la hausse. Actuellement, une quarantaine de places officielles sont recensées, auxquelles s'ajoutent plu-

sieurs stationnements non réglementaires utilisés faute de mieux. Le nouveau projet prévoit, après modifications apportées à la suite de l'enquête publique, la création de 85 emplacements conformes, soit nettement plus qu'aujourd'hui.

L'enquête publique avait d'ailleurs suscité plusieurs remarques de riverains, notamment concernant le nombre de places de parking, l'implantation des arbres ou encore l'accès à

certains garages. Plusieurs ajustements ont été apportés en conséquence.

Le projet intègre aussi un important volet paysager. Une partie des frênes actuellement présents sera retirée en raison de leur état sanitaire jugé préoccupant. Ils seront remplacés par 28 nouveaux arbres. Cinq arbres existants, jugés en bon état, seront quant à eux conservés. Quatre arrêts de bus sont également maintenus ou aménagés le long de l'avenue, en concertation avec le Tec.

**Plusieurs remarques avaient été émises lors de l'enquête publique.**

Le projet comprend aussi la création d'une liaison douce reliant le boulevard au parc voisin, avec une piste cyclable bidirectionnelle et un cheminement piéton distinct. Pour répondre aux inquiétudes des riverains, soucieux des nuisances à venir, la Ville prévoit une communication spécifique pour informer les habitants des différentes phases et limiter les désagréments.

Emeline Berlier

# Le domaine de Claire-Fontaine : un candidat privé existe

## CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT

BooKamper est prête à relancer ce site touristique mais la commune préfère le gérer elle-même, avec l'accord de la Région

Lors du dernier conseil communal, le collègue a fait adopter un point visant à conclure un droit d'emphytéose avec le Commissariat général au tourisme afin d'assurer la gestion du site, laissé à l'abandon. Une décision qui n'a pas convaincu l'opposition CAT, laquelle s'est opposée, évoquant notamment des risques financiers non négligeables sur plusieurs décennies.

**Une commune, sous tutelle du Crac, ne peut pas gérer ce site seule**

En parallèle, un élément nouveau vient complexifier davantage le dossier. Dès le mois de mai 2025, un candidat privé, la société BooKamper, s'était manifesté auprès de la Province de Hainaut. Spécialisée dans le développement de sites de tourisme nomade, nature et insolite, cette entreprise collabore aujourd'hui avec

plusieurs centaines de campings à travers l'Europe et affirme avoir proposé un projet concret, entièrement financé sur fonds privés et immédiatement opérationnel. Le site de Claire-Fontaine cohabitait toutes les cases de sa politi-

que de développement.

Son dirigeant, Sébastien Picot de Vaulogé, déplore une inaction prolongée des autorités, provinciales et régionales, malgré une situation connue depuis près d'un an. Selon lui, le site aurait pu rouvrir en quelques semaines. Cette paralysie aurait engendré des pertes économiques importantes, tant pour son entreprise que pour l'économie locale, avec une sai-

son touristique compromise et une dévalorisation progressive du domaine.

L'entreprise estime que son projet a été publiquement minimisé, voire remis en cause, malgré des échanges officiels et des éléments tangibles. Une situation qui porterait atteinte à sa crédibilité et à sa réputation professionnelle.

Mais c'est surtout sur le plan juridique que les critiques se concentrent. Boo-

Kamper dénonce une ambiguïté persistante dans la position des autorités, oscillant entre gestion publique et recours futur à un opérateur privé. Une telle approche pourrait contrevenir aux règles européennes en matière de marchés publics, notamment en ce qui concerne la transparence, la mise en concurrence et l'égalité de traitement.

Car à ce stade, aucun appel à concurrence n'a été lancé, aucune procédure formelle n'a été engagée et aucune communication claire n'a été assurée, malgré les obligations légales en vigueur. Pour l'entreprise, cette inertie constitue une entorse aux principes fondamentaux du droit public économique européen.

La société pointe également des relations institutionnelles jugées troubles, évoquant une proximité entre certains acteurs, un accès inégal à l'information et une communication variable selon les interlocuteurs. Autant d'éléments qui alimentent les doutes quant à la neutralité du traitement du dossier.



■ BooKamper gère 650 campings dans 18 pays européens. © AFP



# DÉSACCORD ENTRE BPOST ET SYNDICATS: « LA GRÈVE POURRAIT SE DURCIR ! »

Ce mercredi, syndicats et direction de Bpost se réunissaient pour tenter de trouver un terrain d'entente. D'après Damien Pierard, permanent régional CSC, « il n'y a pas eu de grande avancée, » et les travailleurs devraient poursuivre leur grève.

**LORE THOUVENIN**

**V**ers 9h30, ce mercredi matin, la direction de Bpost et les syndicats se sont retirés pour discuter du plan de transformation. Rappelons-le, ce plan présenté par l'entreprise jeudi dernier ne convainc pas les travailleurs, loin de là, et en particulier le changement des horaires de travail, décalés de deux heures. Après le centre logistique de Mouscron en fin de semaine passée, celui d'Houdeng avait été l'un des premiers à débrayer, en même temps que Fleurus, Ath, Mons... Le mouvement s'était encore renforcé ce mardi pour s'étendre à toutes les provinces wallonnes puis à quelques centres flamands ce mercredi, entraînant de facto des perturbations dans la distribution.

Autre point de crispation: les heures prestées par jour, que Bpost veut flexibles. Si actuellement, les agents travaillent 7h36 chaque jour, « Ils veulent adapter le nombre de personnes au vo-

lume de produits. Ce qui veut dire que certains jours, on va leur dire qu'ils doivent faire 9h, le lendemain peut-être seulement 5h... Le tout avec des plannings établis sur deux semaines, » ajoute Damien Pierard, permanent régional CSC.

## « PLUS DE PRESSION »

Pour les syndicats, la balle était dans le camp de Bpost. « Ce mercredi matin, la pression s'est vraiment intensifiée, puisque les agents étaient informés que la réunion était aujourd'hui. C'est donc encore monté d'un cran, avec un nombre de grévistes un peu plus important et toujours les blocages sur le terrain. Parce qu'ils veulent marquer le coup et il fallait aussi un peu donner du poids à ceux qui allaient dans cette réunion, montrer clairement que c'est un mécontentement qui est bien en place ».

Concrètement, les agents fonctionnent par tournante. « De leur propre initiative, » précise le permanent. « Les syndicats n'ont rien dirigé,

ils se sont organisés eux-mêmes. » Dans le contexte actuel, « On a tous des factures à payer... Une partie du personnel est en grève sur les piquets devant les sites, l'autre partie rentre à l'intérieur et est à disposition du management pour effectuer le travail — s'ils en ont à leur faire faire — afin d'être payés, tout simplement. Il y a une solidarité entre eux, même à des endroits où ce n'était pas forcément le cas jusqu'ici, ou en tout cas pas à ce niveau-là. Ce mardi, une personne m'a dit qu'en 30 ans de carrière, elle n'avait jamais fait grève, mais qu'aujourd'hui elle sentait qu'elle n'avait plus le choix. »

## « PAS D'AVANCÉE »

Au sortir de la réunion, vers 18h, manifestation tout le monde était resté sur ses positions: « Il n'y a pas eu de grande avancée, » nous confirme Damien Pierard. Si les travailleurs devaient d'abord parler entre eux pour déterminer de la suite, il semble donc très peu pro-

bable qu'ils arrêtent leur mouvement de grogne. Au contraire, « À la limite, ça peut être pire et durcir les actions encore un peu plus, » rajoute le permanent régional.

De son côté, Bpost explique par la voix de son porte-parole Mathieu Godefroid que « Les lettres seules ne suffisent plus. On attend de

---

## Bpost explique que les colis doivent être livrés au lendemain de la commande

nous que les colis soient livrés au lendemain de la commande, voire le jour même. Cela n'est pas possible si le facteur commence sa journée à 7h00 ». L'entreprise parle cependant de « discussions constructives ». « Avec un jour férié lundi, on ne s'attend pas à une reprise du travail d'ici mardi. Des propositions ont été mises sur la table », a souligné Laura Cerrada Crespo, porte-parole. Une nouvelle réunion est prévue vendredi.

## La commune limite l'accès des poids lourds sur plus de 60 % de son territoire

Le conseil communal du Rœulx a confirmé la mise en place d'une interdiction pour les poids lourds sur une grande partie de la commune. Cette mesure vise à limiter le trafic de camions et à renforcer la sécurité sur les routes rhodiennes.

**AUDREY CADOR**

**S**ur un périmètre de 28 kilomètres carrés, plus de 60 % du territoire du Rœulx sera désormais interdit aux poids lourds dont la masse maximale autorisée dépasse cinq tonnes, sauf pour la desserte locale.

### LES RUES CONCERNÉES

L'interdiction concernera plusieurs rues, dont la rue

N. Vandercamme, la rue des Combattants, la rue des Déportés, la rue V. Plancq, la rue L. Polart, la rue A. Roger, la rue Perleco, la rue de la Reine, la rue Beaupré, la rue S. Manet, la rue de Ville, la rue du Marais, la rue du Coron, la rue des En Hauts, la chaussée de Mons et la rue de Savoie.

Les mesures seront matérialisées par des panneaux d'interdiction C23 complétés par des signaux additionnels indiquant « +5T » et « excepté desserte locale ». « La présence de panneaux et des contrôles réguliers par la police sur l'ensemble du périmètre doivent agir comme facteur dissuasif pour les conducteurs de



**V. Kulawik évoque un périmètre de 28 kilomètres carrés.** © DR/DR IIIU



poids lourds. L'utilisation de caméras pourra également être envisagée pour renforcer le contrôle » déclare Virginie Kulawik (IC), bourgmestre de la ville du Rœulx.

À noter que les convois agricoles ne sont pas concernés par ces restric-

tions. « Les véhicules disposant d'un bon de livraison pour un commerce situé dans l'entité pourront également circuler » précise-t-elle.

### DIALOGUE AVEC WAZE

Enfin, des démarches sont en cours avec le centre Per-

ex ainsi qu'avec des applications de navigation comme Waze, afin d'éviter que les itinéraires proposés ne dirigent les poids lourds vers les zones concernées par l'interdiction. « Nous nous donnons un maximum de moyens pour empêcher les infractions ou sanctionner le non-respect des mesures mises en place » conclut Virginie Kulawik.

Le Service Public de Wallonie (SPW) dispose d'un délai de trois mois pour valider les installations. Le plan d'interdiction des camions remonte à 2020, mais sa mise en application devrait être concrétisée dans les semaines à venir. ■

**LA LOUVIÈRE**

# LA PHASE UNE DE L'AMÉNAGEMENT DU PARC BOËL COÛTERA 760.000 EUROS DE PLUS

Le parc Boël est entré dans sa deuxième phase d'aménagement et, à moins d'une surprise, les Louviérois devraient y avoir pleinement accès en 2027. En attendant, la facture pour la phase une s'est allongée de près de 760.000 €. Le bourgmestre Jacques Gobert en explique les raisons.

**ARNAUD DUJARDIN**

**D**e nombreux travaux d'impétrants ont été réalisés en sous-sol. Un chemin asphalté chemine déjà sur une partie du parc. D'ici un peu plus d'un an, la seconde phase devrait être terminée et les Louviérois fouleront enfin ce poumon vert de 21 hectares.

## **UN DÉCOMPTÉ À PLUS DE 2 MILLIONS D'EUROS**

« Le plus gros des travaux de la phase une s'est surtout effectué en sous-sol, en recréant les impétrants pour alimenter le château, les écuries, jusqu'à la rue des Rivaux, où se situera le compteur électrique. Nous avons

Il restera encore à curer les étangs et à aménager certaines berges lors de la phase 2 », nous avait expliqué, lors d'une visite des lieux en janvier dernier, Catherine Lebon, architecte et conseillère à la Ville.

Si les travaux ont bien avancé, le conseil communal de La Louvière a dû néanmoins se prononcer ce mardi soir sur une dépense supplémentaire : « Au départ, le projet initial de cette première phase devait coûter environ 1,3 million d'euros HTVA. Aujourd'hui, la facture s'élève à près de 2 millions d'euros, avec un dépassement brut de plus de 760.000 euros », s'inquiète le conseiller LEA François Roc-





**« La Ville ne finance plus au final 10%, mais bien 40% du projet sur fonds propres ou par emprunt »**

François Rocca (LEA)

en outre énormément de problèmes avec l'ancienne alimentation des pièces d'eau du parc. Il a d'abord fallu identifier la source principale, découverte sur une parcelle voisine, et la recanaliser pour remettre en route tout le réseau hydraulique, recréer un mouvement pour les cascades et faire disparaître les lentilles vertes qui s'y accumulaient.

ca. « Or, les enveloppes de subsides sont généralement fermées. Donc la Ville se retrouve, avec les ratios présentés de 10 % à sa charge, non plus avec une prévision de 159.000 euros à sa charge pour cette première phase, mais plutôt avec un total de 925.000 euros TVAC qu'elle devra supporter. La Ville ne finance plus au final 10 %, mais bien 40 % du projet sur fonds propres ou par emprunt. Soit un dépassement de plus de 50 % sur le budget initial, pour visiblement des circonstances imprévues d'humidité et de stabilité du sol. »

#### **DES « MAUVAISES SURPRISES » DE CHANTIER**

« Sur le plan technique, il s'agit bien du dernier état d'avancement, donc du décompte final qui clôture ce chantier terminé dans sa première phase », explique le bourgmestre Jacques Gobert (PS). « Cette demande de rallonge au conseil communal vient du fait que le crédit qui

**Il a fallu notamment stabiliser le terrain pour y créer ce chemin bétonné.** © A.Du

était inscrit au budget 2025 n'a pas été reporté au budget 2026. Sans cet oubli, cela ne reviendrait pas devant le conseil communal », tempore-t-il.

« Quand on procède à la rénovation d'un parc comme celui-là, c'est comme quand on rénove une maison : on peut toujours avoir des mauvaises surprises. Ici, c'est le cas, car sur 20 hectares, il est compliqué de faire des prélèvements de sol qui permettent de définir de manière précise le positionnement et l'écoulement des sources, d'autant que ces sources voyagent, tout comme la nappe phréatique. On n'avait donc pas connaissance, de manière précise, des quantités qu'il fallait valoriser par après », justifie le maître.

Il ajoute : « On a donc dû gérer ces découvertes sans pour autant estimer qu'il y avait une faute dans le chef de



**Le bourgmestre Jacques Gobert explique les raisons de ce surplus.** © D.C.

l'auteur de projet, d'autant qu'il avait bien stipulé des quantités présumées en remettant l'estimation des coûts. Ce fut le cas par rapport aux sources et aux besoins de pompage et de remplacement de sol présentant une portance insuffisante. Il a fallu ainsi renforcer la dalle de béton traversant le site et permettant à l'avenir un accès aux services de secours. Le subside était en effet fixé à 10 % d'une enveloppe déterminée ; donc, effectivement,

la Ville devra prendre la différence en charge. »

« Il s'agit d'un subside FEDER Région wallonne. L'essentiel de ce subside a été affecté à l'acquisition du domaine Boël (parc et château) et le solde de la subvention a été dédié aux travaux du parc. Et pour les travaux du château, c'est une autre subvention, dans le cadre de la PIV, qui sera activée pour des travaux économiseurs d'énergie », complète Rudy Ankaert, le directeur de la Ville. ■

# LE FAUBOURG DU POSTY VA BÉNÉFICIER D'UN LIFTING POUR 3 MILLIONS D'EUROS

C'est un des quartiers pittoresques de Binche, qui longe en partie les remparts, mais où l'habitat est vieillissant et la mobilité, compliquée... Le Faubourg du Posty va bénéficier sous peu d'une rénovation en profondeur, dans l'esprit de ce qui a déjà été réalisé au quartier de la Montagne ou à la rue des Archers. On parle d'un chantier de 3 millions d'euros subventionné à 45% par la Wallonie.

**O**n se souviendra que dans le cadre du Programme d'Actions Triennal Opérationnel (PA-TO), trois projets majeurs avaient été déposés par la ville de Binche pour améliorer l'attractivité du centre-ville.

— Le premier concernait le réaménagement du quartier du Faubourg du Posty, avec une rénovation complète de la rue du Phénix et du Posty, incluant une portion de la rue des Arquebusiers. Objectif : améliorer l'accessibilité, l'aménagement des voiries et l'égouttage.

— Le deuxième projet visait à transformer le quartier de la gare, au niveau du Square Eugène Derbaix. Il s'agissait

seront financés par la Région wallonne. À cela s'ajoute la part des travaux prise en charge par la SPGE (Société Publique de Gestion des Eaux) pour l'égouttage, estimée à 597.500 €.

## UN PROJET CIBLÉ SUR PLUSIEURS AXES CLÉS

Le réaménagement concerne précisément trois zones : le Faubourg du Posty, la rue du Phénix et la dernière partie de la rue des Arquebusiers.

Il constitue une étape importante pour l'aménagement et la revitalisation de ce quartier. Il s'inscrit dans la continuité de la politique de développement urbain menée par la Ville, notamment au quartier de la Montagne, à la



Le bourgmestre Laurent Devin évoque une rénovation en profondeur. © M.PW./D.R.



pour leur façade », déclare le bourgmestre de Binche Laurent Devin. Une dyna-

mique stratégique pour une ville qui considère le tourisme et le folklore comme de

véritables axes de développement. ■

de repenser entièrement la place et ses voiries annexes pour en faire un véritable pôle multimodal favorisant l'interconnexion entre bus, vélos, piétons et automobiles.

— Enfin, le troisième projet portait sur la **réhabilitation des rues Boussart et Rempart Saint-Georges**, avec pour ambition d'améliorer la qualité des infrastructures routières et piétonnes sur ces axes importants pour la circulation et l'attractivité commerciale. Mais au final, un seul projet a été retenu.

### UN FINANCEMENT REVU À LA BAISSÉ

Au départ, ces projets avaient été élaborés sur base d'un financement régional à hauteur de 80 %. Mais le Gouvernement wallon a finalement abaissé ce taux à 50 %. Le dossier introduit par la Ville prévoyait une enveloppe potentielle de 6.000.000 € de subides pour la période triennale.

À ce stade, seul le projet du Faubourg du Posty a été retenu. Son coût est estimé à 3.080.000 €, dont 1.315.725 €

rue des Archers et dans les quartiers situés autour de la Grand-Place, comme les rues Saint-Jacques et de la Triperie.

Places de stationnement améliorées, aménagement

”

« **Rénover et réaménager les voiries d'un quartier peut inciter les habitants à faire de même pour leur façade** »

Laurent Devin (PS)

incitant à rouler en douceur, pavés égalisés faisant référence aux célèbres pavés binchois (mais sans leurs inconvénients), mobilier urbain... Ces aménagements contribuent à améliorer fortement l'attractivité du centre-ville. Un embellissement qui — les autorités communales l'espèrent — induit un cercle vertueux:

«Le beau attire le beau. Rénover et réaménager les voiries d'un quartier peut inciter les habitants à faire de même

## RÉNOVATION DES PLACES DE LEVAL ET BOURDON À RESSAIX



La place de Leval, plus verte avec une poche de parking voitures maintenue. © VDB

En 2021, la Ville de Binche a obtenu un subside de 756.800 € dans le cadre de l'appel à projets « Parcs en milieu urbanisé », soit 60 % du coût total estimé à 1.200.000 €. Ce financement s'inscrit dans une stratégie régionale visant à développer des espaces verts en milieu urbain et à limiter la minéralisation des places publiques.

Le projet concerne la place de Leval, aujourd'hui principalement occupée par un vaste parking asphalté d'environ 4.400 m<sup>2</sup>. L'objectif est de transformer cet espace central en un lieu plus vert, plus convivial et mieux adapté aux usages quotidiens, tout en conservant ses fonctions actuelles. La place accueille en effet de nombreuses activités importantes pour la vie locale, comme le marché hebdomadaire, les activités de balle-pelote, la ducasse ou encore les événements carnavalesques.

Afin de répondre aux attentes, les riverains et utilisateurs ont été associés à la réflexion via plusieurs rencontres réunissant habitants, commerçants, forains,

directions d'écoles et représentants du folklore local. Une enquête publique a également été menée, notamment lors du marché hebdomadaire.

Le réaménagement prévoit la création d'un parc urbain avec espaces verts et parterres de plantations, la plantation de 30 arbres, des jardins de pluie pour favoriser l'infiltration des eaux, un espace partagé multigénérationnel, une plaine de jeux, des zones de circulation sécurisées et du mobilier urbain adapté. Une référence au rondeau carnavalesque sera intégrée sous forme d'une ellipse en pavés de pierre naturelle. Enfin, 48 places de stationnement seront réalisées en pavés drainants permettant la pousse de la végétation.

### UNE NOUVELLE ORGANISATION POUR LA PLACE BOURDON À RESSAIX

À Re SSAIX, la Ville de Binche prévoit également de réaménager la place Bourdon afin de rendre cet espace plus agréable, mieux organisé et plus convivial pour les familles. Le projet a été conçu en concertation avec les riverains et les sociétés carnavalesques, afin de répondre au mieux aux besoins locaux.

Il prévoit notamment la création d'une aire de jeux centrale sécurisée pour les enfants. Les travaux permettront aussi de mieux organiser le stationnement grâce au marquage de places, de délimiter l'espace de jeux par une haie végétale d'environ 1,5 m et d'aménager un nouveau trottoir en pavés de béton à l'arrière de la place. Le montant des travaux est estimé à 74.574 € TVAC et sera financé via le budget extraordinaire 2026 de la Ville de Binche. ■

M.P.W.

# JÉRÔME URBAIN (MR) INQUIET DES RISQUES PRIS SUR LES REMPARTS

MARTINE PAUWELS

L'interpellation a eu lieu en fin de séance du conseil communal. Jérôme Urbain (liste MR-CI) a relayé les observations de plusieurs riverains. « Des remarques en ce sens ont également été exprimées lors de la réunion citoyenne organisée à Binche ce lundi », précise le conseiller. En cause : la sécurité aux abords des fortifications qui bordent le parc communal, autour de la Collégiale.

Le saviez-vous? Binche est dotée de deux kilomètres de remparts — les plus longs de Belgique — qui lui valent le surnom de « petite Carcassonne de Wallonie ».

Pour éviter que le public ne s'aventure dans les excavations, des barrières de sécurité ont été installées.

## « UN VÉLO AU SOMMET DES REMPARTS ! »

« Le problème, c'est que ces barrières s'interrompent à certains endroits, laissant penser aux visiteurs qu'il est possible de s'approcher davantage des remparts et d'y accéder au-dessus sans danger, alors que la situation est en réalité plutôt risquée. On constate régulièrement la présence de personnes qui s'approchent du bord, en surplomb direct des habitations du faubourg du Posty. Il devient

essentiel de renforcer rapidement la sécurité afin d'éviter tout accident » décrit Jérôme Urbain. « À certains endroits, la déclivité peut faire craindre une chute de plus de 20 m de haut. Ceci, alors que des audacieux n'hésitent pas à s'asseoir sur le rebord des remparts, en laissant pendre leurs jambes dans le vide (voir photo). Des personnes affirment même avoir vu un vélo circuler sur cette zone périlleuse. Enfin, toujours selon des témoignages d'habitants du faubourg du Posty, de mauvais plaisantins n'hésiteraient pas à lancer des cailloux depuis les remparts, ce qui risque d'occasionner accidents et dégâts, notamment aux voitures ». Et de demander que les barrières de sécurité soient au moins prolongées sur cette partie afin d'avertir et de dissuader — à défaut d'empêcher totalement — les plus curieux et les plus téméraires. « J'ai le sentiment d'avoir été entendu par le bourgmestre et les échevins et qu'une réflexion a déjà été entamée à

préventives et n'hésitent pas à interpeller les imprudents. Mais ils ne peuvent pas être sur place 24h sur 24h, sachant que le parc reste ouvert jusqu'à 22 h » exprime Romain Verpoorte, porte-parole. « L'agent de quartier a également été contacté par les habitants du Faubourg du Posty et effectue une surveillance sur place. Suite à la réunion citoyenne de ce lundi à Binche, le service des travaux a été averti et il est occupé à étudier la meilleure manière de renforcer la sécurité des lieux ». Actuellement, les barrières Nadar portant la mention « Défense de circuler dans les ruines » longent l'axe principal des fouilles. « Le but est de prévenir les promeneurs et de les empêcher de s'aventurer dans les trous. Si l'on ajoute des barrières supplémentaires et que des individus se mettent expressément en danger en les escaladant, ce sera à leurs risques et périls. Car on ne peut pas mettre un agent de police derrière chaque personne... »



Ces deux jeunes gens prennent de très gros risques. © D.R.

ce sujet » ajoute Jérôme Urbain. « Mais je pense que les choses doivent être activées afin d'éviter un accident ». Ce qu'à la Ville, on nous confirme. « Nous avons pleinement conscience de cette problématique. La zone de police a été avertie de ces comportements. Nos agents constatateurs effectuent déjà régulièrement des rondes



Jérôme Urbain (MR-CI) © David Claes

Cette mise en bouteille, c'est comme voir un bébé faire ses premiers pas, » avoue Thierry Catteau, un peu ému. Sa philosophie, il la résume en ces mots : « produire un vin sain et ne pas polluer les sols ».

Le projet des Côteaux des Deux Tilleuls se veut en biodynamie depuis le début. Thierry annonce avoir lancé les démarches pour obtenir la certification officielle, et le cachet bio devrait lui aussi arriver dans le futur.

### QUALITÉ AVANT QUANTITÉ

Près de 15.000 plants s'étaient désormais sur 3 hectares et après quatre ans, les premières récoltes ont eu lieu en septembre dernier. « C'était une petite vendange, parce que j'ai fait le choix tout de suite de maintenir l'enherbement. En dessous de la surface du sol, la vie microbienne alimente les végétaux et je voulais la préserver. » Un procédé qui freine le développement des plants par rapport aux cultures classiques actuelles. « J'ai également installé des porte-greffes qui freinent la vigueur, volontairement : je préfère prendre le temps, que la production soit plus faible mais de meilleure qualité. Si vous avez dix grappes sur un pied, tous les nutriments seront partagés entre ces dix grappes. Si vous n'en avez que six, elles seront mieux nour-

ries, et ça se ressentira dans la bouteille. »

Reste que l'année 2025 a été très belle, avec peu de gel concentré sur quelques jours du mois d'avril, ce qui n'a abîmé qu'une dizaine de pieds des Côteaux. Résultat, dans les cuves se trouve de quoi remplir 1.800 bouteilles.

« Certains diraient que c'est peu, que faire 1.800 bouteilles avec 15.000 pieds, c'est que quelque chose ne va pas. Mais non, c'est lent, tout simple-

”

« Ma première formation était celle d'assistant social. Je ne veux pas faire de vin pour une élite économique, ce n'est pas dans mon ADN »

Thierry Catteau

ment, notamment parce qu'on ne pulvérise que des végétaux pour se prévenir du mildiou, par exemple, comme ça se faisait avant l'émergence des produits de synthèse. »

### 15€ LA BOUTEILLE

Aujourd'hui, le tout premier millésime des Côteaux des Deux Tilleuls finit tranquillement sa deuxième fermentation dans des cuves en inox. « Ce n'est pas obligatoire, mais elle permet d'adoucir le vin et augmenter sa palette aroma-

tique ». Si dans un premier temps, Thierry espérait pouvoir le distribuer mi-juin, les températures en dent de scie de ces derniers jours couplées à l'utilisation de cuves non thermorégulées ont ralenti un peu le processus, et il table désormais sur la mi-juillet.

Les trois cépages retenus sont « des cépages résistants au mildiou et à l'oidium, » précise Thierry Catteau. Le mélange de Souvignier Gris, de Solaris et de Johanniter promet un vin blanc sec, « frais et léger, qui devrait tourner autour des 11,5° ».

Baptisé Hélios, le vin est déjà disponible en précommande pour 15€ la bouteille. En une dizaine de jours, 460 ont déjà été vendues.

« D'entrée de jeu, j'avais décidé d'avoir un vin pas trop cher, » précise-t-il. « Ma première formation était celle d'assistant social. Je ne veux pas faire de vin pour une élite économique. Ce n'est pas dans mon ADN ». D'autre part, « Je ne peux pas faire moins. Quand on retire le coût des investissements, les terres, les 120 km de câble, les poteaux plantés à la main tous les cinq pieds, les tuteurs, un tout petit tracteur tondeuse, plus à la fin les 21 % de TVA, les accises, le coût de la bouteille, de l'étiquette... Il ne reste que quelques euros de bénéfices par bouteille. »

### TONNEAUX DE CHÊNE

Mais Hélios ne représentera

ÉCAUSSINIENNES

© David Clau

## LE VIGNOBLE DES CÔTEAUX DES DEUX TILLEULS PRÉPARE SES 1800 PREMIÈRES BOUTEILLES

C'est le fruit d'un long travail, semé d'essais, d'erreurs et de succès qui se concrétise en bouteille à Écaussinnes : après avoir planté ses premières vignes en 2021 et 2022, Thierry Catteau a vécu ses premières vendanges il y a quelques mois et s'apprête désormais à distribuer ses premiers litres de vins aux amateurs. Les précommandes sont lancées.



[www.coteauxdesdeuxtilleuls.oniine](http://www.coteauxdesdeuxtilleuls.oniine)

Une étiquette qui doit encore évoluer. © D.R.

que 1200 bouteilles... Les 600 autres contiendront son cousin, Hélios B. « On a sorti 450 litres du même assemblage que l'on a mis il y a quelques semaines dans deux tonneaux qui viennent de Bordeaux. Ils vont donc passer 6 mois en barrique de chêne, ce qui donnera au vin un caractère différent. Ces bouteilles-là seront disponibles fin d'année. » On devrait retrouver ces deux vins dans les productions futures du Côteaux des Deux Tilleuls. Thierry ne manque pas de projets pour pousser plus loin sa logique de biodynamie et son activité. D'ici

quelques années, du rouge devrait faire son apparition... là aussi, chaque chose dans son temps. « On espère doubler le nombre de bouteilles l'année prochaine, et proposer un moussoux avec les mêmes cépages. Nous verrons la réalité du climat et des vendanges cette année ! » ■

À noter : Pour précommander des bouteilles et suivre les actualités du vignoble, rendez-vous sur la page Facebook « Côteaux des Deux Tilleuls » et sur le site [coteauxdesdeuxtilleuls.oniine](http://coteauxdesdeuxtilleuls.oniine). Thierry Catteau prévoit deux week-ends de distribution, durant lesquels il sera aussi possible de visiter le vignoble.

# Le gaz explose et l'électricité repart à la hausse : un surcoût de 650 € par an

Les nouveaux tarifs de l'énergie sont entrés en vigueur ce 1<sup>er</sup> avril. Comme on le redoutait, la hausse est marquée et parfois spectaculaire.

**GUILAUME PAVONCELLI**

**A**vec l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs au 1<sup>er</sup> avril, les prix de l'énergie repartent à la hausse. Pour objectiver cette évolution, nous avons réalisé un petit coup de sonde entre mars et avril 2026. Notre analyse n'est pas exhaustive, elle repose simplement sur un seul fournisseur (Engie), en Wallonie, et sur des contrats variables en monohoraire. Il ne s'agit donc pas d'une moyenne du marché mais bien d'une photographie à un instant donné, basée sur des données comparables, pour avoir une idée de l'augmentation qui a été appliquée ce mercredi 1<sup>er</sup> avril.

## LE GAZ FORTEMENT IMPACTÉ

Premier constat : l'électricité augmente nettement. Sur le contrat Easy Variable (1 an), le prix de consommation passe de 13,443€/kWh en mars à 16,072€/kWh en avril. Cela représente une hausse d'environ 20 % en un mois. Du côté du contrat Flow Variable (2 ans), la progression est plus limitée, de 13,220 à 14,117 €/kWh, soit environ 7 %. Les for-

mules plus longues amortissent donc partiellement la hausse, sans l'empêcher. Mais c'est surtout le gaz qui connaît une évolution spectaculaire. Sur le contrat Easy Variable (1 an), le prix passe de 4,797 à 7,268 €/kWh. Une augmentation de plus de 50 % en un mois. Même tendance pour le contrat Flow Variable (2 ans), qui grimpe de 4,509 à 6,582 €/kWh, soit une hausse de près de 46 %.

Si ces chiffres doivent être interprétés avec prudence, puisqu'ils ne concernent qu'un fournisseur et uniquement le prix de l'énergie sans intégrer les coûts de réseau, les taxes ou les abonnements, ils donnent tout de même une idée de l'impact de la guerre au Moyen-Orient sur les prix de notre énergie.

## UNE TENDANCE INQUIÉTANTE

Pour ce ménage type, en lissant les prix observés entre mars et avril sur une année complète – une hypothèse théorique puisque les tarifs sont amenés à évoluer – la facture annuelle sur la seule partie énergie augmenterait sensiblement.

Pour l'électricité, pour une consommation de 3.500

kWh, le coût passerait d'environ 470 euros à près de 560 euros par an. Mais c'est surtout du côté du gaz, avec 23.260 kWh consommés, que la différence se fait sentir : la facture passerait d'environ 1.115 euros à près de 1.690 euros par an. Au total, cela représente un surcoût de l'ordre de 650 euros par an pour ce profil. Une estimation à manier avec prudence, puisqu'elle suppose que les prix actuels restent

stables sur douze mois, alors qu'ils peuvent encore évoluer, à la hausse comme à la baisse.

Reste que la tendance est claire. Entre mars et avril, l'électricité repart à la hausse et le gaz s'envole. Une évolution qui confirme les craintes exprimées ces dernières semaines et qui devrait se traduire, à terme, par une facture plus lourde pour de nombreux ménages wallons. ■

## PRIX DE L'ÉNERGIE: L'EXPLOSION



ÉNERGIE	CONTRAT	MARS 2026 (*)	AVRIL 2026 (*)	ÉVOLUTION
Électricité	Easy Variable 1 an	13,443	16,072	+ 19,5 %
	Flow Variable 2 an	13,220	14,117	+ 6,8 %
Gaz	Easy Variable 1 an	4,797	7,268	+ 51,5 %
	Flow Variable 2 an	4,509	6,582	+ 46,0 %

(\*) Prix en centimes d'euros par kWh (chez Engie)

**LES DERNIERS CHIFFRES...**

# PLUS DE 55 % DES EXCLUS WALLONS DU CHÔMAGE SE SONT TOURNÉS VERS LE CPAS

En un mois de temps, les chiffres de remise à l'emploi, qui concernent les exclus de janvier et février, se sont largement détériorés. Un signal plutôt inquiétant...



**DIDIER SWYSEN**  
Journaliste

C'était il y a un mois à peine : d'après les premiers chiffres recueillis par le SPP Intégration sociale, 34,5 % des chômeurs exclus en Wallonie, en janvier, s'étaient tournés vers les CPAS pour demander un revenu d'intégration, ainsi que 14,7 % des jeunes en fin de droits aux allocations d'insertion. Au niveau national, ces chiffres étaient respectivement de 27,5 % et 12,4 %.

Les nouveaux chiffres du SPP Intégration sociale sont plus sombres. Fin mars, 47,9 % des chômeurs exclus en janvier et en février étaient « entrants au revenu d'intégration » au niveau national. Soit 38,1 % des exclus en Flandre, 41,5 % à Bruxelles et 55,4 % des chômeurs exclus en Wallonie. Des chiffres toujours pas définitifs (ils ne seront stabilisés que dans un mois), mais qui ne devraient plus trop fluctuer.



Des statistiques qui gonflent et qui inquiètent aussi les CPAS. © SI

moins massif lors des vagues suivantes ? Rien ne le garantit : en mars ont été exclus 35.000 bénéficiaires d'allocations de chômage depuis huit ans au moins ; en avril, ce sera au tour de 40.000 bénéficiaires depuis au moins

35 et 50 % d'exclus qui se tournent vers le CPAS. » Si la situation reste gérable sur le terrain, nous dit-elle, on sent une pointe d'inquiétude par rapport à l'absorption future des demandes avec ces deux grosses vagues d'exclusions

pas droit à un RIS mais bien à une aide sociale. On constate aussi que les demandes 'classiques' de RIS augmentent (des gens qui osent enfin faire valoir leurs droits ? Ou est-ce à cause du contexte économique ?). En-

## CHIFFRES PLUS SOMBRES

Des données qui semblaient conforter le gouvernement fédéral dans sa décision de réformer le chômage et de le limiter (au maximum) à deux ans. L'Arizona et son ministre de l'Emploi, David Clarinval (MR), tablaient sur un tiers de retours au travail, un tiers qui « s'évaporerait dans la nature » (lisez : pas de recours au CPAS, car le partenaire de vie gagne suffisamment, par exemple) et un dernier tiers qui demanderait un revenu d'intégration sociale (RIS).

À la Fédération des CPAS wallons, on prenait ces chiffres avec prudence. Outre le délai (jusqu'à 30 jours) entre l'introduction d'une demande et la décision d'octroi d'un RIS, il pouvait s'écouler 45 jours (à partir du dernier jour du mois au cours duquel la décision est prise) avant que le dossier soit enregistré auprès du SPP Intégration sociale. On pouvait même imaginer que les grandes villes, plus fortement sollicitées, avaient donné la priorité à l'aide aux personnes plutôt qu'à l'encodage à destination du SPP.

« Les demandes 'classiques' de RIS augmentent aussi. Tout comme les demandes d'aide au niveau du Fonds d'énergie dans ce contexte de pré crise énergétique »

Dorothee Klein

PRÉSIDENTE DES CPAS WALLONS

Le pourcentage est inférieur parmi les exclus des allocations d'insertion (jeunes sortis de l'enseignement qui n'ont pas trouvé de job après un an) : 26,4 % se sont tournés vers le CPAS au niveau belge : 12 % en Flandre, 19,6 % à Bruxelles, mais 30,3 % en Wallonie. Une partie non négligeable de ces jeunes vit encore chez les parents et n'a pas droit à une aide financière du CPAS.

## DEUX GROSSES VAGUES

La première vague d'exclus concernait des chômeurs de très longue durée (20 ans et plus), fort éloignés du marché du travail. Peut-on espérer que le recours au RIS soit

deux ans. Il est trop tôt pour avoir une idée précise du nombre de ces exclus qui iront au CPAS.

Les derniers chiffres du SPP Intégration sociale ne surprennent pas Dorothee Klein, la présidente de la Fédération des CPAS de Wallonie et aussi du CPAS de Namur. « Ils sont plus proches des nôtres, à Namur : entre

successives.

L'inquiétude est aussi financière. « On a un remboursement de l'État à hauteur de 100 % pour les RIS attribués aux chômeurs exclus, mais pas pour les jeunes en fin d'allocations d'insertion qui font appel à nous. Idem pour les 'dérivés'. Aucun remboursement de prévu. Il y a encore ceux qui n'ont

fin, les demandes au niveau du Fonds d'énergie sont en forte hausse dans ce contexte de pré-crise énergétique. »

Autant de sujets d'inquiétude qui remonteront jusqu'à la ministre de l'Intégration sociale, Anneleen Van Bossuyt (N-VA) et des discussions avec le fédéral qui s'annoncent ardues... ■

## 20 % des chômeurs exclus en janvier ont retrouvé du travail

Plus de chômeurs exclus qui se tournent vers les CPAS, c'est quasiment automatique : cela fait moins de chômeurs exclus qui retrouvent du travail.

« Depuis janvier, près de 76.000 chercheurs d'emploi ont été exclus des allocations de chômage. Combien ont retrouvé du travail ? S'il est encore trop tôt pour tirer des conclusions et si l'on se base sur les 17.074 personnes exclues lors de cette première vague, nous pouvons indiquer que 20 % d'entre elles sont aujourd'hui à l'em-

ploi », comptabilise Thierry Ney, le directeur de la communication du Forem. « Nous ne disposons toutefois pas d'informations quant au type de contrat dont ces personnes bénéficient (s'agit-il d'un emploi durable ? CDI, CDD, etc. ?, NDIR) ».

Lorsque nous avons posé la question au Forem il y a un peu plus d'un mois, la calculatrice s'était bloquée sur 41 % d'exclus qui avaient trouvé un travail et cela pouvait aller d'un contrat d'un jour ou d'un mois à un CDI. Cela



Pas si simple de retrouver un job.

© Belga

concernait aussi bien les chômeurs de longue durée exclus que les jeunes en fin de droits pour les allocations d'insertion. ■

D.SW.

# LES PROFS NOMMÉS À VIE, C'EST BIENTÔT FINI : VOICI TOUT CE QUI VA CHANGER

Révolution dans l'enseignement : les nominations à vie, c'est bientôt fini. À la rentrée 2027, les nouveaux profs se verront proposer un CDI. Cela ne va pas sans poser de nombreuses questions, que nous décortiquons ici.



ROMAIN GOFFINET  
Journaliste

À partir de 2027, la Fédération Wallonie-Bruxelles prévoit de remplacer progressivement la nomination des profs par un CDI. Objectif de la ministre : leur offrir plus de stabilité dès le début de carrière. Mais plu-

**Les profs déjà nommés resteront dans l'ancien statut jusqu'à la fin de leur carrière**

sieurs nous ont interpellés car les questions sont nombreuses.

## 1. Les profs déjà nommés vont-ils passer en CDI ?

« Non, ils resteront dans l'ancien statut jusqu'à la fin de leur carrière. Les enseignants nommés à temps partiel pourront compléter leur horaire conformément aux règles prévues par les statuts actuels », nous explique le cabinet de la ministre de l'enseignement Valérie Glatigny. La disposition concerne donc

essentiellement les nouveaux profs, mais pas que (voir plus loin).

## 2. Les CDI vont-ils être donnés aux nouveaux profs dès 2027 ?

Les nouveaux enseignants, à partir de la rentrée scolaire 2027, bénéficieront en effet d'un CDIE (Contrat à Durée Indéterminée d'Employabilité). Les enseignants temporaires non prioritaires pourront également bénéficier d'un CDIE, tout comme les enseignants en reconversion professionnelle issus du secteur privé, par exemple.

## 3. D'abord un CDD puis un CDI ? Le PS affirme qu'il ne s'agira que de « CDD renouvelables » : vrai ou faux ?

Le cabinet Glatigny balaie les craintes du PS d'un revers de main. « Tous les engagements opérés en début d'année prendront la forme d'un CDIE », nous affirme-t-on. À noter aussi que les enseignants temporaires prioritaires, s'ils ne sont pas nommés endéans les cinq ans à partir de l'entrée en vigueur de la réforme, recevront également un CDIE.

## 4. CDI ou nomination : cela change-t-il quelque chose niveau rémunération ?

La rémunération en CDIE sera similaire à celle des temporaires actuels, à la différence que les enseignants seront désormais rémunérés en 12<sup>es</sup>, à savoir qu'ils recevront une rémunération sur l'ensemble de l'année civile (12 mois), couvrant ainsi les mois de juillet et d'août.

Pour rappel, aujourd'hui, un enseignant temporaire n'est pas payé en 12<sup>es</sup> si sa charge est interrompue pendant l'année scolaire, via plusieurs remplacements par exemple. Il doit alors se tourner vers le chômage pour les périodes où il n'a pas trouvé de charge et, en juillet/août, il n'est payé que proportionnellement au temps presté au cours de l'année scolaire. « Rappelons aussi que les jeunes enseignants formés en 4 ans bénéficieront d'une revalorisation salariale de 5% dès 2027 », nous expliquait-on au cabinet de Valérie Glatigny.

## 5. Quid de la pension ?

C'était annoncé dès les balbutiements de la réforme : un deuxième pilier

de pension sera proposé pour éviter une perte de droits par rapport à la nomination. Autrement dit, cette pension complémentaire doit venir compenser la différence entre la pension accordée à



**« Les règles en matière de licenciement offriront les mêmes garanties pour les nommés et les CDIE »**

Valérie Glatigny  
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT

un CDI et la pension de fonctionnaire.

## 6. Le CDI offrira-t-il la même protection que la nomination ?

« Les règles en matière de licenciement offriront les mêmes garanties pour les

nommés et les CDIE, à savoir la possibilité d'introduire un recours devant les chambres de recours compétentes préalablement au licenciement. Néanmoins, contrairement aux enseignants nommés, ce recours ne revêtira pas de caractère suspensif », dit le cabinet de la ministre.

## 7. Avec un CDI, possible de travailler sur plusieurs implantations ?

Oui. La mobilité entre établissements d'un même Groupement de Pouvoirs Organisateurs (GPO) sera facilitée. Un enseignant pourra même donner cours dans des établissements de réseaux différents au sein du GPO.

C'est une nouveauté : chaque Pouvoir Organisateur devra s'associer à d'autres PO d'une même région, quel que soit le réseau, ce qui devrait porter le nombre de GPO à environ 40. Avant une fusion des différents réseaux en bonne et due forme ? C'est le projet. D'ici là, les GPO coordonneront les affectations des enseignants au sein des écoles du même groupement et veilleront à compléter les charges horaires des profs au sein du même GPO. ■

# LES BONUS FOUS DES GRANDS PATRONS : « IL N'Y A PLUS DE LIMITES ! »

En 2025, Michel Doukeris le boss d'AB InBev a touché 85,8 millions € et Ilhal Kadri, la CEO de Syensqo (ex-Solvay) 40,4 millions. Des records absolus !

FRANÇOISE DE HALLEUX

**A**vec le printemps, arrive la saison de la publication des rapports d'activité de nos entreprises cotées en Bourse, où l'on découvre des chiffres qui font perdre la tête. On parle ici de ce que touchent les grands patrons. Quand on additionne leurs rémunérations de base, primes et bonus, on arrive à des sommes astronomiques.

En 2025, deux CEO ont fait exploser tous les records. Il s'agit de Michel Doukeris avec 85,8 millions € touchés chez AB IN-BEV et d'Ilham Kadri avec 40,4 millions € perçus chez Syensqo (ex-Solvay). Par rapport à eux, notre Diable rouge Thibaut Courtois, sportif belge le mieux payé, fait presque pâle figure avec 18,7 millions € par



Marco Van Hees dénonce les sommes folles touchées par les grands patrons comme Michel Doukeris (AB InBev) et Ilhal Kadri (ex-Solvay). © Montage SI

prime de départ (13,1 millions €), ce qui paraît contradictoire puisque la prime de rétention est offerte pour vous garder dans l'entreprise. Or, M<sup>me</sup> Kadri quitte Syensqo, on ne sait pas trop si elle part de sa propre volonté ou pas », poursuit Xavier Baeten. À sa rémunération de base, se sont aussi ajoutées une indemnité de

ser le plafond légal des 12 mois de salaire », ajoute Xavier Baeten. « Pour cela, il fallait l'accord de l'actionnariat et elle l'a obtenu ! »

« Je ne suis pas dans le secret de la négociation, mais son CV et son expérience ont certainement pesé, de même le fait qu'elle soit une femme. Seulement 8 % des sociétés euro-

Doukeris comprend surtout des actions et des options. Le Brésilien, à la tête de notre multinationale brassicole, a négocié à la façon... des Anglo-Saxons. Il devra attendre quelques années avant de pouvoir toucher à ses actions et on ignore ce qu'elles vaudront alors.

assiste à une spirale infernale ! », constate Marco Van Hees, ex-député PTB et auteur du livre « Le guide du riche ». « Cela me choque que l'on puisse gagner autant. Surtout par rapport à une infirmière qui a la vie des gens entre ses mains, qui exerce donc d'énormes responsabilités et qui ne gagnera jamais 40

”

« Cela me choque que l'on puisse gagner autant »

puisse gagner autant d'argent. Par rapport à une infirmière par exemple... »

Marco Van Hees  
EX-DÉPUTÉ PTB ET AUTEUR

an (salaires et primes comprises). Ne parlons même pas des 270.000 € annuels de notre Premier ministre Bart De Wever ou du salaire médian du travailleur belge qui tourne autour des 55.200 € brut/an. « Ce qui fait exploser les revenus des patron, ce sont les primes et les bonus », précise Xavier Baeten, économiste et professeur spécialisé sur les questions salariales à l'école de commerce Vlerick Business School. Dans les 40,4 millions € touchés en 2025 par M<sup>me</sup> Kadri, la rémunération de base ne représente en effet que 7,6 millions. « Dans le cas d'Ilham Kadri, c'est vraiment très bizarre car elle est parvenue à toucher une prime de rétention (7,5 millions €) et... une

non-concurrence (4,4 millions) et une autre indemnité liée à l'égalisation fiscale et à son déménagement des USA en 2019 (7,8 millions). Ont-ils si bien travaillé pour gagner autant? Pas sûr... Syensqo, issue de la scission de Solvay en Solvay et Syensqo en 2009, n'affiche pas une santé mirobolante. Ce mercredi, l'action Solvay (26,46 €) additionnée à l'action Syensqo (49,48 €), valait moins que l'action Solvay (112 €) juste avant la scission. « Mais on manque encore de recul, pour juger de la réelle santé de l'entreprise », nuance Xavier Baeten.

### 1.790 FOIS PLUS QUE SON EMPLOYÉ !

Ce qui est sûr, c'est que cette dame, marocaine et chimiste de formation, est une excellente négociatrice. Car tout découle du contrat qu'elle a négocié en entrant chez Solvay. « Elle a même réussi, comme indemnité de départ, à dépas-

péennes cotées en Bourse sont dirigées par des femmes. Les conseils d'administration sont sensibles à plus de diversité, c'est perçu comme une valeur ajoutée ». Hallucinante également, la rémunération totale de Michel

« UNE SPIRALE INFERNALE » Indécent? Poser la question est y répondre. En 2025, Doukeris, le boss d'AB InBEV, a gagné 1.790 fois plus que son employé le moins bien payé! « Il n'y a plus aucune limite dans ces primes et bonus, on

millions par an! » Les bonus, primes diverses et actions, c'est aussi cela qui a permis à Jan Boone, le CEO des biscuits Lotus, de gagner 4,2 millions d'euros en 2025, chiffre révélé ce mercredi par Het Laatste Nieuws. ■

## LE TOME 2 DU « GUIDE DU RICHARD » S'INTÉRESSERA À... REYNDERS

Les questions d'argent, de salaires et de fortunes vous intéressent, surtout si cela se passe en Belgique? Marco Van Hees, l'ancien député du PTB redevenu fonctionnaire au SPF Finances, a une bonne nouvelle pour vous. Il nous annonce la sortie du Tome 2 de son « Guide du richard », pour l'année prochaine sans doute.

Le premier tome nous avait invités à un voyage au cœur du capitalisme belge et s'était penché sur la fortune de quelques familles, milliardaires parfois, comme les Janssen, Boël, Spoelberch, Lippens, Frère...

« Dans ce deuxième tome, je m'intéresserai à d'autres riches », nous dit-il, un peu énigmatique. « À quelques patrons chasseurs par exemple, ou aussi aux banques qui se spécialisent dans la

gestion de fortune. Et je vais aussi consacrer un chapitre à Didier Reynders sous l'angle : comment les politiciens se mettent au service des riches et puis, récupèrent une partie de cet argent pour eux-mêmes et aussi sous l'angle de l'influence des riches sur le monde politique ».

Il y a vingt ans, le même Marco Van Hees avait déjà écrit « Reynders, l'homme qui parle à l'oreille des riches ». Van Hees, l'homme de gauche, n'avait visiblement pas encore tout dit. Il est vrai que depuis lors, l'actualité de l'ancien président du MR et ministre des Finances s'est « enrichie » d'une inculpation pour blanchiment d'argent, après des jeux troubles avec la Loterie Nationale, entre autres. ■

F. DE H.

# Maxime Prévot appelle à réduire notre consommation

Le ministre des Affaires étrangères Maxime Prévot a attiré l'attention des députés mercredi sur la sécurité d'approvisionnement, dans le contexte du débat en cours sur les prix de l'énergie.

**F**ace à l'augmentation des tarifs du gaz et des carburants, les appels se multiplient pour que le gouvernement prenne des mesures visant à en atténuer l'impact sur les citoyens. Dans la majorité, Les Engagés et le MR réclament des mesures d'ur-

gence, comme l'activation du cliquet inversé.

Maxime Prévot ne s'est pas exprimé en séance sur ces demandes. Il les soutient, a-t-on confirmé en coulisses. Mais il a attiré l'attention sur d'autres aspects relativement inquiétants de cette crise.

## « RISQUE MAJEUR D'APPROVISIONNEMENT

« La question de la fluctuation (des prix) est l'arbre qui cache la forêt », a expliqué le vice-Premier ministre cen-



© Belga

triste. « Et il appartient d'avoir une vue générale », a-t-il déclaré pointant « un risque majeur d'approvision-

nement dans les mois qui viennent. » Maxime Prévot a notamment estimé que l'énergie provenant du Qatar allait commencer « à faire défaut », un problème auquel s'ajoutent les arrêts de réacteurs nucléaires pour maintenance.

Dans le cadre de la prolongation de 10 ans de la durée de vie des réacteurs Doel 4 et Tihange 3, les deux centrales sont en effet rénovées depuis ce 1<sup>er</sup> avril et jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre. Selon Elia, ces tra-

voux ne menaceront toutefois pas la sécurité d'approvisionnement.

Le ministre a aussi pointé le risque de voir une intervention d'État sur les prix créer un problème de raréfaction des ressources « qui va de facto engendrer une (nouvelle) hausse des prix ». M. Prévot a appelé à une « adaptation de nos comportements », observant que certains pays appelaient déjà à réduire le volume de consommation du pétrole et du gaz. ■

## Chaises de bureau à la poubelle : la photo qui gêne les services du Parlement !

La semaine dernière, une trentaine de chaises de bureau « vintage » ont été évacuées de la Maison des parlementaires comme de vulgaires déchets...

FRANÇOISE DE HALLEUX

Le 24 mars dernier, la députée fédérale Sarah Schlitz (Écolo) a cru s'étrangler en apercevant par la fenêtre de son bureau de la Maison des parlementaires, rue de Louvain, à Bruxelles, une trentaine de chaises de bureau. (en bon état) et leurs coussins en cuir, sur le point d'être embarqués dans un conteneur à déchets.

Ni une ni deux, elle prend des photos et écrit au directeur des services de la Chambre pour l'alerter.

« J'étais choquée qu'on envoie tout cela à la casse alors que ce matériel pouvait faire le bonheur d'associations voire d'artisans désireux de les recycler. Le directeur m'a répondu qu'elles étaient fort abîmées. Puis ils en ont rentré certaines sans que je sache ce qu'elles sont devenues. Il y a 2 ou 3 mois, au même endroit, ce sont de nombreuses fardes encore utilisables, des étagères et des armoires métalliques encore entières qui avaient été évacuées par conteneur. Je l'avais dénoncé au Bureau de la Chambre mais ils avaient gentiment évacué ce point sans me répondre ».

Interpellé par nos soins, le service presse de la Chambre, à qui nous avons envoyé une photo prise par la députée, a pris deux jours pour répondre à nos questions, pourtant simples : pourquoi jeter ces



»

**« On ne peut pas demander aux citoyens de faire des efforts si les administrations publiques ne montrent pas l'exemple ! »**

Sarah Schlitz  
DÉPUTÉE ÉCOLO

chaises et ont-elles finalement été sauvées? Quid des armoires métalliques jetées précédemment?

Le service nous a répondu par mail en deux temps. Mail de

mardi : « Les chaises ont plus de 30 ans et ne répondent plus aux normes ergonomiques actuelles, elles sont usées et sans possibilité de réparation, pièces de rechange plus disponibles : c'est la raison pour laquelle on les a jetées (...) Certaines chaises n'ont pas été jetées mais entreposées dans les locaux ». Sauvées suite à l'intervention de Sarah Schlitz? Mystère. Le service ajoute que le conteneur contient « surtout des déchets de chantier ».

Mail de mercredi : « Une partie des chaises en bois était encore en parfait état et sera vendue via Finshop, une autre partie ira sur le circuit du recyclage/upcycling, les autres ne sont plus utilisables ni réparables. Une politique sera mise en place avec de nouvelles instructions pour l'avenir ».

### 450 € LA CHAISE

De notre côté, nous avons retrouvé, sur un site internet de seconde main consacré aux meubles vintage, la même chaise de bureau (ou quasi) avec dossier et assise en contreplaqué bois et coussins en cuir, datant des années 70, vendue au prix de 450 € pièce



Pourquoi jeter ces chaises au lieu de les donner ou de les vendre ? © D.R.

malgré l'usure ! À ce prix, il y en aurait déjà pour 9.000 € sur la photo. « On ne peut pas demander aux citoyens de faire des efforts si les administrations publiques ne montrent pas l'exemple », se fâche la députée de l'opposition. « On ne jette pas du matériel encore utilisable ! Et en plus, comme la Maison des

parlementaires s'apprêtait à le faire ici, ça allait coûter de l'argent (location du conteneur, aucun tri...) et tout allait partir à l'incinérateur ». La photo prise par Sarah Schlitz aura permis de sauver les meubles, ou quelques-uns du moins. « J'espère surtout que les pratiques vont changer ! », conclut l'élue Écolo. ■

## HAUSSE DU PRIX DES CARBURANTS

# Le dilemme des aides familiales : « Nourrir tes enfants ou faire le plein pour aller travailler »

La hausse des prix du carburant met à genoux le secteur des aides familiales en Wallonie. Les travailleurs dénoncent une situation intenable et réclament des mesures urgentes.

JONAS BERNARD

**P**artout, la colère monte dans des secteurs où la flambée des prix des carburants, impacte violemment les travailleurs. Parmi les professions les plus touchées, on retrouve celle d'aide familiale, qui regroupe 7.500 emplois en Wallonie.

Corinne, 52 ans, travaille comme aide familiale depuis 34 ans. Aujourd'hui, elle constate une situation devenue très compliquée pour elle et, surtout, intenable pour de nombreuses autres

carburant. Le problème, c'est que ces frais explosent. Et pour l'instant, aucune décision n'a été prise par le gouvernement fédéral pour enrayer cette hausse. Pour une aide familiale qui, comme Corinne, gagne environ 2.200€ par mois, la facture est lourde : entre 5 et 10 % du salaire partent directement dans l'essence. Pour certaines, la note dépasse même les 400 euros par mois, un montant qui a presque doublé depuis le début du conflit au Moyen-Orient.

**PRÉCARISATION**



Les aides familiales, obligées de se décaler d'un bénéficiaire à l'autre, ne peuvent se passer de voiture. © D.R.

travailleuses du secteur qui lui ont fait part de leur désarroi.

« Au bout d'un moment, le choix est simple : soit tu donnes à manger à tes enfants, soit tu mets du carburant pour aller travailler », lâche celle qui est également déléguée syndicale depuis plusieurs années. Elle fait ainsi écho aux témoignages qu'elle a reçus ces derniers jours et comprend la colère des travailleurs. Comme celle de Luigi, père de famille, qui a installé un barrage filtrant près d'une pompe à essence de sa région mardi matin.

## SANS VOITURE, IMPOSSIBLE DE TRAVAILLER

Pour les aides familiales, la voiture n'est pas un luxe mais une obligation. « Moi, je n'ai pas à me plaindre car j'utilise la voiture électrique de mon mari de temps en temps pour alléger la facture. Mais j'ai des collègues qui souffrent réellement au quotidien », nous confie Valérie, aide familiale à temps partiel, notamment en province de Namur. Avec parfois six à sept bénéficiaires à visiter sur une seule journée, impossible de se passer de voiture et donc de

Une situation qui s'inscrit dans un contexte plus large de précarisation du secteur. « C'est une spirale négative.



”

« On doit payer pour aller travailler, cela n'a pas de sens ! »

Corinne, 52 ans

Beaucoup de travailleuses, déjà dans une situation fragile, roulent avec un vieux véhicule qui consomme plus. Pour une personne seule avec un enfant, l'accès au crédit est même parfois impossible, alors que la voiture est exigée par l'employeur pour travailler ! », explique Nathalie Lionnet, secrétaire fédérale SETCa. Car au-delà du carburant, c'est une accumulation de crises qui fragilise ces métiers

: explosion des coûts de l'énergie, inflation, mais aussi différentes réformes voulues par l'Arizona qui pèsent sur le pouvoir d'achat. Dans ce contexte, le sentiment d'injustice est d'autant plus fort que les travailleuses doivent avancer elles-mêmes les frais. « On doit payer pour aller travailler, cela n'a pas

de sens ! », poursuit Corinne. Tous sont confrontés à la même réalité : sans voiture, impossible de travailler. « Quand j'entends qu'on parle de télétravail et de covoiturage, je souris. Ce n'est pas possible. Il y a 30 ans, on pouvait encore prendre le bus, car on avait un ou deux bénéficiaires sur la journée. Au

jourd'hui, c'est quatre, cinq, voire six... », explique Corinne. Elle observe aussi, sur le terrain, une baisse des demandes d'aide, les bénéficiaires étant eux-mêmes touchés par la hausse du coût de la vie. Résultat : des déplacements encore plus longs pour combler les trous dans les horaires. ■

## « UN GOUVERNEMENT HORS-SOL, QUI NE COMPREND PAS L'URGENCE À LAQUELLE LES TRAVAILLEURS FONT FACE »



Jean-François Tamellini, (FGTB). © Belga

Sur le terrain, la réalité est brutale. « Ces travailleurs, surtout des travailleuses, ont un salaire entre 1.900 et 2.200 euros et sont confrontés à une augmentation d'environ 120 euros par mois pour le carburant. C'est une

perte sèche et violente », alerte Jean-François Tamellini, patron de la FGTB wallonne. Cette hausse entraîne un engrenage dangereux : recours au crédit, comptes à découvert, intérêts élevés.

Dans ce secteur, la voiture n'est pas un confort mais un outil de travail indispensable. Contrairement à d'autres professions, les aides familiales doivent souvent acheter leur véhicule, payer l'entretien et avancer les frais. « Vous accepteriez, vous, de payer chaque jour pour pouvoir travailler ? », demande

Nathalie Lionnet. « Cela n'a pas de sens. »

À cela s'ajoute une accumulation de difficultés : hausse du coût de la vie, suppression de certaines aides, pression physique et mentale du métier. Résultat : certaines travailleuses réduisent leur temps de travail pour tenir, aggravant encore leur situation financière.

Pour la FGTB, des mesures existent. Blocage des prix, réduction des accises, aides ciblées pour les secteurs les plus touchés ou encore via un crédit d'impôt régional. « C'est une décision politique. Mais nous sommes face à un gouvernement hors-sol, qui ne comprend pas l'urgence à laquelle les travailleurs font face », insiste Jean-François Tamellini. Conscient de la nécessité d'apporter une réponse claire à la crise actuelle, le syndicat propose de financer ces aides de l'État via une contribution temporaire des multinationales de l'énergie ou des banques, qui continuent de dégager d'importants profits. ■

# Les Engagés veulent interdire la publicité pour les produits affichant un Nutri-Score D ou E !

Le député fédéral Jean-François Gatelier cible les aliments les plus néfastes pour la santé pour lesquels la pub influence directement les comportements alimentaires.

DIDIER SWYSEN

C'est un texte qui fera beaucoup de bruit : interdire la publicité pour les produits affichant un Nutri-Score D ou E. Le député fédéral Jean-François Gatelier (Les Engagés), qui est par ailleurs médecin, déposera, ce jeudi, à la Chambre, une proposition de loi visant à interdire la publicité pour ces produits.

## BELLE BROCHETTE

Sont visés là les aliments les plus riches en sucres, en sel ou en graisses saturées. Une belle brochette de produits : beurre, crème fraîche, nombre de charcuteries (saucissons, pâtés, lardons) et de fromages (roquefort...), pizzas surgelées, biscuits, gâteaux industriels, barres chocolatées, pâtes à tartiner, chips, sodas, etc. La liste est longue, aussi longue que la mine des publicitaires si la proposition se transforme en loi.

« Sont visés les produits dont les effets délétères sur la santé sont largement documentés », explique le député Gatelier. « Cette initiative s'inscrit dans la continuité d'un travail parlementaire déjà engagé en faveur d'une meilleure information nutritionnelle, notamment à travers une proposition visant à rendre le Nutri-Score obligatoire sur les emballages alimentaires. Elle répond également à un constat largement partagé par les experts : l'exposition à la publicité influence directement les comportements alimentaires, en particulier chez les enfants et les adolescents, et contribue à l'augmentation des maladies chroniques liées à l'alimentation. »

Aucune législation contraignante n'encadre réellement la publicité pour les produits alimentaires les plus nocifs, laissant place à un système d'autorégulation dont les limites ont été démontrées, insiste le député des Engagés.



« Au-delà de la protection des plus jeunes, ce texte vise à agir sur l'ensemble de l'environnement alimentaire, en limitant l'influence des messages publicitaires qui orientent les choix des consommateurs vers des produits de faible qualité nutritionnelle »

Jean-François Gatelier  
DÉPUTÉ FÉDÉRAL (LES ENGAGÉS)

« De nombreuses études montrent que cette approche est insuffisante pour protéger efficacement la population, en particulier les plus jeunes, face à un marketing omniprésent et de plus en plus ciblé. On ne peut pas, d'un côté, promouvoir la santé publique et la prévention et, de l'autre, laisser le marketing pousser massivement à la consommation de produits qui favorisent l'obésité, le diabète ou encore certains cancers. » Pour M. Gatelier, protéger les

enfants et les adolescents face à cette pression commerciale est une responsabilité politique évidente. « Ce texte vise simplement à remettre de la cohérence dans notre politique de santé », déclare-t-il. « Au-delà de la protection des plus jeunes, cette proposition vise à agir sur l'ensemble de l'environnement alimentaire, en limitant l'influence des messages publicitaires qui orientent les choix des consommateurs vers des produits de faible qualité nutritionnelle. Elle s'inscrit dans une approche globale de santé publique, où l'information, la prévention et la régulation doivent aller de pair. Je voudrais que l'on aille aussi loin que pour la cigarette. »

## FISCALITÉ DIFFÉRENCIÉE

Dans cette logique, Jean-François Gatelier plaide également pour une fiscalité différenciée en fonction de la qualité nutritionnelle des aliments, afin d'encourager les choix sains et de responsabiliser les industriels : les produits les plus favorables à la santé doivent être soutenus, tandis que les produits les plus nocifs doivent être moins attractifs : « Sans cadre légal fort, les comportements ne changeront pas. Nous devons avoir le courage d'agir ». Cette loi concernerait-elle aussi la sponsoring d'événements sportifs ? On pense, simple exemple, à la Coupe de Belgique de football sponsorisée par une marque de chips. « Quel que soit l'endroit, le contexte ou le support, les aliments frappés par l'interdiction de publicité ne pourraient plus voir leur logo apparaître. »

**LE SOIR**

## La part de travailleurs en situation de handicap en courbe descendante

En 2025, un travailleur sur 448 était porteur d'un handicap physique, mental, sensoriel ou intellectuel. Un niveau plancher que l'on n'avait plus enregistré depuis 2016, s'émeut Acerta, qui a passé au crible le secteur privé ordinaire.

ERIC BURGRAFF  
PATRICE LEPRINCE

ERIC BURGRAFF  
PATRICE LEPRINCE

**M**auvaise nouvelle sur le front de l'emploi pour les travailleurs en situation de handicap. Leur nombre est en baisse dans le secteur privé ordinaire, comme le révèle l'enquête menée par le secrétariat social Acerta qui a passé au crible les troupes de 29.200 employeurs, soit 417.000 ouvriers et employés.

En 2025, un travailleur sur 448 souffrait d'un handicap physique, mental, sensoriel ou intellectuel, soit en moyenne 0,22 % des effectifs. Un mauvais bulletin, ce pourcentage nous ramenant à celui enregistré il y a de cela dix ans. Un recul aussi et surtout par

rapport aux années précédentes : un travailleur sur 410 en 2021, un sur 424 en 2022 et, un record, un sur 404 en 2023. Les disparités régionales sont marquées. Le meilleur ou plutôt le moins mauvais élève est la Région bruxelloise où un travailleur sur 294 (0,34 %, en léger recul) est dans cette situation. La capitale devance ainsi la Wallonie, un sur 345 (0,29 %, le taux le plus faible depuis 2020) et la Flandre qui stagne à 0,19 %, malgré l'existence de dispositifs d'aide à l'embauche.

Autre constat, les petites et moyennes entreprises font nettement mieux que les grandes. Dans les sociétés comptant jusqu'à 50 collaborateurs, la part de collègues en situation de handicap est de 0,30 %, met-on en avant chez Acerta. Dans les entreprises

comptant davantage de travailleurs, leur part diminue presque de moitié, pour atteindre seulement 0,18 %. « Les plus petites entreprises n'ont pas un spécialiste en interne pour chaque type de tâche. De ce fait, les fonctions sont peut-être moins strictement définies, le contenu de l'emploi étant ainsi plus facile à adapter », avance Laura Couchard, experte juridique au sein du secrétariat social qui pointe encore, en matière d'explications potentielles, une procédure de recrutement plus longue et plus figée. Une réflexion s'impose pour mieux faire correspondre les compétences disponibles et les besoins du marché, dans un contexte où les dispositifs d'aide existent mais peinent à produire leurs effets. **P. 8**

**C**e n'est pas une bonne nouvelle... Le nombre de travailleurs en situation de handicap est en baisse dans le secteur privé ordinaire. « C'est une forme de discrimination », réagit à chaud Eric Meuris. Victime, à l'âge de 19 ans d'un grave accident de moto, notre interlocuteur est paralysé au niveau du bras droit. Il s'est depuis repensé, devenant tour à tour expert comptable, puis conseiller fiscal, avant de devenir manager dans une société d'agents immobiliers, ERA Blavier, qui emploie une vingtaine de personnes. « Une personne atteinte d'un handicap peut développer autant de talents que quelqu'un qui n'en a pas. C'est dommage puisqu'il y a des avantages donnés

aux entreprises qui engagent des personnes dans cette situation. Difficile donc de comprendre comment on en est arrivé là. C'est d'autant plus regrettable qu'en donnant cette possibilité de travailler en entreprise avec, par exemple, une simple adaptation du poste de travail, on n'a ensuite aucune question à se poser quant à la motivation de l'intéressé. »

Interpellante donc, cette courbe descendante, qui traduit en effet un moindre intérêt du secteur pour l'embauche de ce type de travailleurs. Selon une enquête diligentée par le secrétariat social Acerta auprès de 417.000 travailleurs et 29.200 employeurs, cette baisse s'inscrit à la fois dans le long et dans le court terme, avec toutefois des variations entre Régions. Explications.

### 2023, la meilleure année

Il faut jeter un œil sur une décennie de données pour « apprécier » l'évolution de la situation. En 2025, un travailleur sur 448 souffrait d'un handicap physique, mental, sensoriel ou intellectuel, soit en moyenne 0,22 % des effectifs. Soit, aussi, le même nombre que dix ans plus tôt, à deux unités près. Une situation qui ne s'est améliorée que tout récemment, avec un travailleur sur 410 en 2021, un sur 424 en 2022 et, c'était Byzance, un sur 404 en 2023. Alors qu'on retrouve donc le niveau de 2016, Acerta s'émeut : « Malgré tous les efforts déployés pour faire entrer davantage de travailleurs en situation de handicap sur le marché du travail ordinaire, leur part reste donc à un niveau toujours aussi faible. »

La Région de Bruxelles-Capitale se distingue comme la plus performante en la matière, avec en moyenne un travailleur sur 294, soit 0,34 % de l'emploi total. Ce chiffre marque toutefois un léger recul par rapport à 2024, où il atteignait 0,36 %. En Wallonie, la proportion s'élève à 0,29 %, ce qui correspond à un travailleur sur 345, et constitue son niveau le plus bas observé depuis quatre ans. De son côté, la Flandre affiche une stabilité sur le long terme, avec 0,19 %. Si ce taux reste inchangé depuis une dé-

cennie, il demeure le plus faible parmi les trois Régions. « Cela fait réfléchir, et je me dis d'ailleurs que nous-mêmes n'avons pas réellement lancé une démarche proactive en ce sens », poursuit le Liégeois Eric Meuris. « Nous sommes tout le temps sur la route, ce qui élimine pas mal de possibilités pour certains types de handicap, mais nous avons aussi des collaborateurs et collaboratrices administratifs. Il faut remettre cette question sur la table. »

### L'exemple des PME

« Etant donné la diversité des tâches de travail ainsi que des types de handicaps existants, il devrait être possible de parvenir plus souvent à une adéquation entre les entreprises et les travailleurs en situation de handicap », commente Laura Couchard, experte juridique chez Acerta. « Le fait que cela semble mieux fonctionner en Région de Bruxelles-Capitale peut être lié au type d'entreprises qui s'y trouvent. Le secteur financier et celui des services, par exemple, se situent au-dessus de la moyenne en termes d'occupation de personnes en situation de handicap. La Région a en outre une bonne offre de transports en commun. Ce facteur aussi peut aider les personnes en situation de handicap à trouver plus facilement du travail. »

Acerta s'étonne également du peu d'engagement en Flandre eu égard à la législation existante. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023, cette Région « offre une subvention (travail adapté individuel) pour l'occupation de personnes présentant un handicap à l'emploi reconnu, mais la part de travailleurs en situation de handicap n'a pas augmenté. En Wallonie aussi, le net recul enregistré ces dernières années constitue assurément un point d'attention ».

Pour sortir de cette situation, le secré-

tariat social suggère de s'inspirer de la pratique des petites et moyennes entreprises : en dessous de 50 travailleurs, elles parviennent à « concentrer » jusqu'à 0,30 % de collègues en situation de handicap. Pour les entreprises qui dépassent les 50 employés, ce pourcentage chute presque immédiatement de moitié (0,18 %). En s'appuyant, pourquoi pas, sur des exemples positifs, comme celui de Thomas Dehoux, 36 ans, actuellement agent d'accueil à l'ASBL Les Amis des aveugles, à Ghlin. Après avoir suivi une formation professionnelle aux travaux de bureau à la Ligue braille, le

jeune homme malvoyant a effectué un stage d'un an au Fond des accidents du travail, dans le secteur public. « Cela s'est très bien passé car j'avais à ma disposition du matériel adapté comme une TV loupe pour effectuer mes tâches. » Au sortir de son stage, Thomas est d'ailleurs engagé avec un contrat de premier emploi valable jusqu'à ses 26 ans. « J'avais satisfait l'employeur », pointe l'intéressé, qui se retrouve ensuite au chômage. « J'étais un peu désemparé, d'autant que j'adorais mon boulot.

J'avais un peu peur que cela soit compliqué pour la suite, sachant que le type de fonction que je recherchais est très prisé. » Mais il va rebondir. « La petite étoile est venue de mon assistante sociale, qui est maintenant ma collègue. Elle m'a informé qu'un poste allait se libérer à l'accueil des Amis des aveugles. » Au sortir de la procédure de recrutement, il est retenu. C'était il y a neuf ans. « Je suis vraiment très heureux dans mon travail. » Se considère-t-il comme chanceux ? « Sans doute, car

j'ai peut-être dû faire moins d'efforts que d'autres, et surtout, j'ai trouvé un emploi. D'un autre côté, j'ai été choisi pour mes compétences et je ne dois rien à personne. J'ai l'impression de faire un boulot comme tout le monde, je fais le même travail qu'un autre agent d'accueil qui n'aurait pas de handicap. »

Reste à faire passer le message auprès des employeurs. Et Laura Couchard de conclure : « Les plus petites entreprises n'ont pas un spécialiste en interne pour chaque type de tâche. De ce fait, les fonctions sont peut-être moins strictement définies, le contenu de l'emploi étant ainsi plus facile à adapter. Les plus grandes entreprises peuvent en tirer des enseignements : leurs descriptions de fonctions ne font-elles pas obstacle à l'adaptabilité ? Ou peut-être la difficulté se situe-t-elle déjà à un stade plus précoce, lors du recrutement ? La procédure de recrutement plus structurée et définie dans les grandes entreprises constitue peut-être un obstacle majeur pour les personnes en situation de handicap. Les petites entreprises ont généralement des lignes courtes dans la procédure de recrutement. »

Eric Meuris est, lui, dubitatif. « A l'inverse, on peut aussi penser que les grandes entreprises auront plus de temps et des ressources plus importantes pour recruter, avec, par exemple, un DRH ou une personne affectée à ce type de recrutement. Sans oublier la loi du nombre. En tant que petit entrepreneur, avoir une personne sur quatorze en situation de handicap est proportionnellement plus complexe que si vous en avez une parmi 100 salariés. »

*C'est dommage  
puisque'il y a  
des avantages  
donnés  
aux entreprises  
qui engagent  
des personnes  
dans cette  
situation*

**Eric Meuris**  
Manager chez ERA Blavier



# La SNCB n'a pas encore retrouvé le niveau de 2019

Des méthodes de comptage des voyageurs plus fiables à la SNCB : l'année 2025 fait moins bien que 2019, avant le covid. Les chiffres sont plus précis mais ils relèvent quelques millions de passagers en moins.

ÉRIC RENETTE

Si on veut embrouiller les comptes de la SNCB, on dit simplement que, de 2024 à 2025, les passagers comptés à bord des trains de l'opérateur national sont passés de 245 millions à 207,8 millions et que ça équivalait à une hausse de 2,5 % ! Oui, une hausse, et non pas la disparition de 37,2 millions de voyageurs ! Entre les deux années, la SNCB a changé sa manière de compter ses utilisateurs. Pour faire plus précis et plus efficace. Quitte à faire diminuer les chiffres. Si on avait appliqué cette nouvelle méthode en 2024, on aurait en effet compté non plus 245 millions de navetteurs mais « seulement » 205,6 millions. Du moins qui fait du plus, ça mérite une explication.

Depuis des années la SNCB utilise une méthode de comptage jugée fiable à sa création. Et comme c'était la même méthode d'année en année, elle permettait les comparaisons. Mais la réalité et les moyens de contrôle plus modernes l'ont rendue dépassée. Pour la fréquentation des trains, mais aussi celle des gares – qui sont liées mais pas similaires, certaines personnes ne font que passer à travers la gare ou n'y vont que pour acheter quelque chose. Par exemple, on évaluait qu'un abonnement domicile-travail annuel donnait lieu à 468 trajets par an et par abonné.

« Ces dernières années, les comportements ont évolué », souligne Marc Huybrechts, le directeur du marketing et des ventes de la SNCB. « Ne pensons qu'à la part de télétravail. C'est pourquoi la SNCB a adapté son offre et qu'il existe maintenant des flex-abo qui tiennent compte de deux ou trois jours de télétravail par semaine. Ces abonnements flexibles représentent aujourd'hui

d'hui un tiers de nos abonnements domicile-travail. » C'est le covid qui a participé largement à la tendance. Aujourd'hui, 33 % des flex-abo concernent trois jours de travail par semaine, 70 % trois jours de télétravail. Avant le covid, le télétravail (24 % des abonnés) était généralement limité à un jour par semaine

## On pèse les passagers

D'un autre côté, la numérisation des titres de transport achetés via les automates en gare ou le site web de la SNCB (60 % des achats) donne une base statistique plus précise. Tout comme la disparition des tickets multi (carte de dix trajets, utilisés également pour couvrir certains déplacements professionnels) qui étaient comptabilisés comme entièrement consommés.

Le train confirme donc l'importance de sa fonction pour les populations plus défavorisées

Ces changements offrent une vue plus précise des déplacements sur les dates d'achat, les segments plus précis d'un trajet, les correspondances... La SNCB basait aussi le comptage sur l'estimation « à vue » des accompagnateurs de train. Ce n'est pas tout. Les rames Désiro, par exemple, disposent d'un système de pesage qui permet également d'évaluer le nombre de passagers montant et descendant. Les voitures les plus modernes sont également équipées de senseurs de ce type et/ou de systèmes de comptage par caméra. La SNCB récolte ainsi des données utilisées pour mieux mesurer la fréquentation par section de voyage et par période. Ce qui permet, notam-

ment, de mieux adapter la composition des trains, le nombre de voitures et de places nécessaires.

Cette nouvelle approche a donné des chiffres assez différents mais plus précis, assure Marc Huybrechts. Et elle a été appliquée aux années précédentes pour affiner les comparaisons (la SNCB ne peut/veut fournir les chiffres pour les années covid 2020-2021, trop différentes) et permet donc une comparaison plus crédible avec les chiffres d'« avant » et l'année record de 2019.

On voit par exemple l'effet négatif de la suppression de la carte « student multi », ou carte « campus », qui prévoyait cinq allers-retours en semaine pour se rendre aux cours. Les déplacements vers l'école ont, au total, diminué de 2 % par rapport à 2019. Mais on constate, par ailleurs, une augmentation de 40 % dans l'achat de tickets « jeunes » (12-26 ans), là où les billets pour seniors n'ont augmenté, au total, que de 1 %. L'augmentation la plus surprenante dans la comparaison 2019-2025, c'est l'explosion de billets « BIM » (bénéficiaires de l'intervention majorée) : +50 %.

Le train confirme donc l'importance de sa fonction pour les populations plus défavorisées (elles représentent aussi

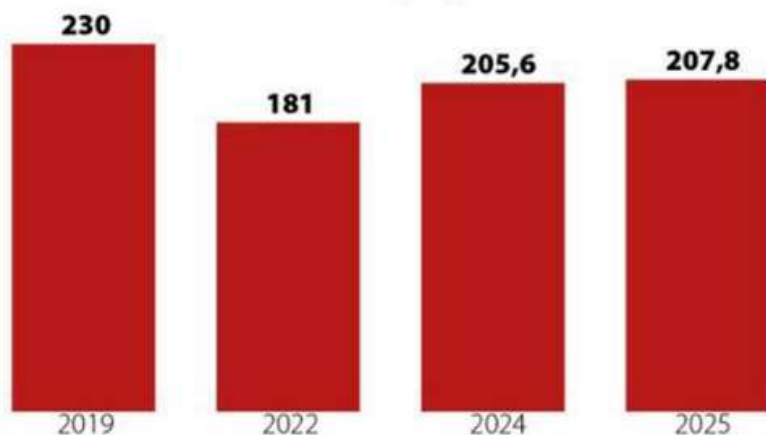
16 % de ceux qui ont acheté la carte « train+ » qui donne lieu à une réduction majorée). Globalement, d'ailleurs, la SNCB constate aujourd'hui qu'elle vend, en dehors des abonnements, 54 % de ses titres de transport avec la réduction prévue pour les jeunes, seniors et BIM. Analyse inversée : les tarifs « pleins » représentent 46 % de son commerce.

## Les objectifs restent les mêmes

Une comparaison entre 2024 et 2025 montre que les grandes tendances se résument à une augmentation des ventes directes de tickets (notamment loisirs) et des abonnements travail, ainsi qu'à une chute des abonnements vers l'école.

La nouvelle méthode de comptage, plus précise, va-t-elle avoir une influence sur les modes de financement de la SNCB ? Non, « aucun KPI (critère de performance, NDLR) de la SNCB n'est lié au nombre de passagers », assure Marc Huybrechts. Les augmentations de l'offre et de la performance se calculent en « trains-kilomètres » (le nombre total de kilomètres parcourus par tous les trains), qu'ils soient remplis de passagers ou pas. Et la SNCB le garantit, l'objectif reste bien d'augmenter l'offre de 30 % d'ici à 2032.

## SNCB : nombre de voyages, en millions



Source : SNCB  
Note : sollicitée, la SNCB n'a pas été en mesure de communiquer les chiffres des années 2020, 2021 et 2023.

## Le bénéfice annuel a diminué, mais la dette aussi

La SNCB a approuvé ses comptes pour l'année 2025. Ils restent positifs (54,2 millions de boni) mais moindre qu'en 2024 (131,6 millions). Une diminution due, selon la SNCB, à des recettes et des coûts « inférieurs aux hypothèses sur la base desquelles la compensation d'exploitation contractuelle de l'Etat a été établie en 2022 pour 2025, à savoir -100 millions d'euros. » La SNCB souligne également l'impact financier des 27 jours de grève comptabilisés en 2025 (2 millions de tickets vendus en moins) que les « éco-

nomies » ne couvrent pas (redevances d'infrastructures, énergie...). La meilleure nouvelle comptable, pas spécialement opérationnelle, c'est une diminution importante de la dette (1,532 milliard d'euros contre 2,146 milliards en 2024). Les raisons principales de cette différence reposent, malheureusement, sur des « reports et retards temporaires enregistrés pour certains investissements en matériel roulant (dont des nouvelles automotrices AM30), ainsi que dans les gares (gare de Bruxelles-Midi...) ou dans la digita-

lisation ». Ces résultats comprennent une série d'investissements, comme les 213 millions d'euros dépensés dans les infrastructures d'accueil (hauteur des quais harmonisée, accessibilité pour les PMR...), les 89 millions injectés dans la rénovation et la modernisation des ateliers de maintenance ou les 152 millions d'euros investis dans la digitalisation. La SNCB a également recruté 1.100 nouveaux collaborateurs en 2025 pour compter, le 1<sup>er</sup> janvier 2026, 16.976 collaborateurs. E.R.

# Taxe sur les plus-values : des recettes (encore) moins élevées qu'espéré pour 2026

La taxe sur les plus-values doit être votée ce jeudi en plénière, avec à la clé des recettes bienvenues pour l'Etat. Problème : jusqu'à 60 % des contribuables choisissent l'opt-out, ce qui pourrait retarder significativement les rentrées fiscales.

MANDOT VERMEYLEN



**Le Premier ministre De Wever et le ministre du Van Peteghem, à la Chambre, lors des discussions concernant la taxe sur les plus-values.**

© BELGA

Nous y sommes, le grand jour est (enfin) arrivé. La taxe sur les plus-values financières devrait – sauf surprise – être adoptée ce jeudi en plénière au Parlement. Mieux vaut tard que jamais : portée par le gouvernement Arizona, ladite taxe est déjà d'application depuis le 1<sup>er</sup> janvier, bien qu'elle ne soit pas encore passée devant les députés. Pour la majorité des investisseurs (à l'exception de ceux qui détiennent plus de 20 % d'une société), cette nouvelle taxe prévoit d'imposer les plus-values financières, réalisées par les contribuables ou les ASBL, à hauteur de 10 %, avec une exonération sur les premiers 10.000 euros, mettant ainsi fin à une exception belge.

## Opt-in ou opt-out ?

La loi confie un rôle central aux banques dans le prélèvement de la taxe, qui n'ont eu d'autre choix que de commencer à se préparer à son entrée en vigueur avant même qu'elle ne soit officiellement votée. Deux options existent pour les contribuables disposant de comptes d'investissement : l'opt-in et l'opt-out.

Dans le premier cas, la banque prélève directement la taxe de 10 % sur les plus-values réalisées. Le client ne doit alors rien déclarer, mais le fera souvent malgré tout afin de bénéficier de l'exonération de 10.000 euros et d'imputer d'éventuelles moins-values. Avec l'opt-out, en revanche, la banque ne retient rien : c'est au contribuable de déclarer ses plus-values et de s'acquitter de la taxe. La banque transmet toutefois les informations au fisc de manière cumulée.

La loi prévoit que le choix par défaut

lise 15.000 euros de plus-values en 2026. Avec l'opt-in, sa banque prélève immédiatement 10 %, soit 1.500 euros. Lors de sa déclaration en 2027, elle pourra faire valoir l'exonération sur les 10.000 premiers euros : 1.000 euros lui seront alors remboursés, a priori en 2028, voire en 2029, quand les contrôles auront été clôturés. En revanche, avec l'opt-out, elle ne paie rien en 2026. L'année suivante, elle déclare ses plus-values et applique directement l'exonération, ne devant payer que les 500 euros effectivement dus. Si elle est cliente de plusieurs banques ou enregistré également des moins-values, l'opt-out apparaît d'autant plus avantageux.

## Un trou (très) probable dans les finances publiques en 2026

Problème : on l'a dit, le gouvernement De Wever et le SPF Finances tablaient sur une large majorité d'opt-in. Et espéraient ainsi en tirer 236 millions d'euros en 2026, dont « 116 millions seront remboursés aux contribuables via la déclaration en 2027 et 2028 », selon le rapport de la Cour des comptes sur le budget 2026. Une estimation déjà ré-

Nous recommandons l'opt-out,

## niche fiscale

En ne taxant pas les sociétés, l'Etat perd des milliards d'euros chaque année

M.VN

La nouvelle taxe sur les plus-values devrait être adoptée sans encombre ce jeudi en plénière, soutenue par la majorité gouvernementale, mais aussi par les partis d'opposition à gauche de l'hémicycle. Ironie politique : c'est donc un gouvernement de droite, l'Arizona, motivé par un objectif de redressement des finances publiques, qui mettra fin à cette exception belge, longtemps dénoncée par la gauche, sans que celle-ci ne parvienne à y mettre fin quand elle était au pouvoir.

Avec un (grand) regret du côté du PTB : la taxe ne porte que sur les plus-values réalisées par les particuliers et les ASBL, et non sur celles des sociétés. Un choix qui « laisse grand ouvert une niche fiscale qui permet aux grandes entreprises et aux holdings financières

des revenus définitivement taxés (RDT, ou directive « mère-fille »), qui permet aux sociétés mères de ne pas être taxées sur les dividendes reçus de leurs filiales. L'objectif ? Eviter une double – voire plus – imposition des bénéfices, si ceux-ci étaient imposés à chaque échelon qu'ils remontent avant d'arriver *in fine* à leur société mère, explique Edoardo Traversa, professeur de droit fiscal et de droit européen (UCLouvain).

## Le cas où aucun impôt n'est dû

Mais en 2017, la Belgique – avec d'autres pays comme le Luxembourg, les Pays-Bas ou l'Irlande – va plus loin en intégrant aussi les plus-values dans ce régime, sous conditions : détenir les actions suffisamment longtemps et atteindre une participation d'au moins 10 % ou 2,5 millions d'euros. Dans ce cas, aucun impôt n'est dû.

soit l'opt-in, sauf durant la période transitoire – de janvier à début juin 2026 – où l'opt-out s'applique. Le gouvernement misait sur un recours massif à l'opt-in, pour faciliter la perception de l'impôt et éviter de différer cette nouvelle recette, qui fait partie de l'arsenal sur lequel le gouvernement De Wever compte pour redresser les finances publiques. Mais dans les faits, plusieurs grandes banques ont demandé à leurs clients de choisir, et les résultats sont contrastés : si chez KBC, l'opt-out reste limité, ce n'est pas le cas partout.

**Le choix le plus évident : l'opt-out**  
Chez BNP Paribas Fortis, qui représente environ un quart du marché, « la tendance observée à ce stade indique que 40 % des clients optent pour l'opt-in, tandis que 60 % choisissent l'opt-out ». Une tendance qui ne surprend pas l'expert fiscal Emmanuel Degrève : « Nous recommandons l'opt-out, car il présente deux avantages : il permet de consolider plus facilement moins-values et plus-values, et de bénéficier directement de l'exonération. » A l'inverse, avec l'opt-in, le trop-perçu n'est restitué que deux, voire trois ans après.

Prenons un exemple : M<sup>me</sup> Jones réa-

lisée, car il présente deux avantages : il permet de consolider plus facilement moins-values et plus-values, et de bénéficier directement de l'exonération

lisée, car il présente deux avantages : il permet de consolider plus facilement moins-values et plus-values, et de bénéficier directement de l'exonération

lisée, car il présente deux avantages : il permet de consolider plus facilement moins-values et plus-values, et de bénéficier directement de l'exonération

lisée, car il présente deux avantages : il permet de consolider plus facilement moins-values et plus-values, et de bénéficier directement de l'exonération

lisée, car il présente deux avantages : il permet de consolider plus facilement moins-values et plus-values, et de bénéficier directement de l'exonération



lisée, car il présente deux avantages : il permet de consolider plus facilement moins-values et plus-values, et de bénéficier directement de l'exonération

lisée, car il présente deux avantages : il permet de consolider plus facilement moins-values et plus-values, et de bénéficier directement de l'exonération

lisée, car il présente deux avantages : il permet de consolider plus facilement moins-values et plus-values, et de bénéficier directement de l'exonération

lisée, car il présente deux avantages : il permet de consolider plus facilement moins-values et plus-values, et de bénéficier directement de l'exonération

lisée, car il présente deux avantages : il permet de consolider plus facilement moins-values et plus-values, et de bénéficier directement de l'exonération

# La réforme des zones d'activité économique met la pression sur les intercommunales

Volonté de mobiliser 600 hectares de terrain industriel, obligation de rentabiliser davantage l'espace dans les zonings existants, baisse des subventions aux intercommunales économiques. Voici ce qui est sur la table du gouvernement wallon ce jeudi.

STÉPHANE VANDE VELDE

Ce jeudi, le gouvernement wallon se penchera sur la réforme des zonings d'activité économique, portée par le ministre de l'Aménagement du territoire, François Desquesnes (Les Engagés). Si elle doit encore subir quelques arbitrages entre membres du gouvernement, les lignes de force de cette réforme sont connues depuis quelques mois des intercommunales économiques (les ADT, les agences de développement du territoire). Elles avaient en effet reçu une présentation du rapport établi par Idea Consult qui avait décroché le marché afin de donner des pistes d'implémentation d'un autre rapport rendu, lui, par la Cour des comptes. Celle-ci fustigeait le manque de vision globale mais aussi l'approche générale (les intercommunales économiques définissaient leurs

besoins et la Région wallonne les finançait).

Les retours, parfois négatifs de certaines intercommunales, ont permis au ministre d'ajuster quelque peu la copie. L'idée des zones géographiques prioritaires, qui abandonnaient la dorsale wallonne, exception faite de Tournai, pour se focaliser sur des zones économiques moins développées, a ainsi été abandonnée.

## Rationaliser l'espace dans les zonings

Alors, que dit-elle cette réforme? D'abord, il s'agit de renverser l'approche. Ce ne sont plus les intercommunales qui doivent dicter leurs besoins mais la Région wallonne qui doit structurer une vision régionale et puis la décliner territoire par territoire, en venant en appui des ADT. Plus question non plus de faire tout partout. Les inter-

communales devront davantage interagir pour ne pas multiplier les mêmes initiatives et donc, se concurrencer.

Ça, c'est pour la méthode. Concrètement, les zones d'activité économiques devront s'inscrire dans la déclaration de politique régionale (DPR), qui promettait de mobiliser 1.500 hectares pour 2030 et prône l'arrêt de l'artificialisation des sols à l'horizon de 2050. Il s'agira donc de mobiliser davantage de friches (30 %). Sur 4.000 hectares de friches disponibles (et qui ne sont pas toutes reconnues comme telles), un tiers sera réhabilité pour l'activité économique, un tiers sera reconverti pour de l'habitat ou du service et un tiers ne sera pas réhabilité et bénéficiera d'une protection environnementale.

Sur les zonings existants, avant de viser l'agrandissement, il sera demandé aux intercommunales d'intensifier l'usage des espaces voués à l'activité économique. Les espaces servant de réserves ou vendus mais pas utilisés devront être réutilisés. Il faudra donc combler les espaces et vendre prioritairement à l'horizontale (construire un niveau supplémentaire sur des bâtiments existants). Pour cela, les intercommunales pourront utiliser certains outils (rachat, nouveau partenariat avec les entreprises présentes, expropriations, outils fiscaux) et développer des



# 4.000

---

**Sur 4.000 hectares de friches disponibles (et qui ne sont pas toutes reconnues comme telles) en Wallonie, un tiers sera réhabilité pour l'activité économique, un tiers sera reconverti pour de l'habitat ou du service et un tiers ne sera pas réhabilité et bénéficiera d'une protection environnementale.**

projets qui remobiliseront le foncier inutilisé. D'après le rapport d'Idea Consult, 1.147 hectares sont valorisables au sein des zonings et des périmètres de reconnaissance économique. La réforme prévoit en plus la possibilité d'ajouter 250 hectares de terres non artificialisées pour les PME et TPE.

En optant pour ces mesures, le ministre Desquesnes veut stopper la logique expansive des intercommunales, dictée souvent pour des raisons financières (l'intercommunale se finance en revendant à des entreprises des terres agricoles dont l'achat avait été financé par la Région wallonne). Selon le rapport sur la table, le but est de ne plus faire des agences de développement territorial des promoteurs immobiliers économiques mais de les laisser se concentrer sur l'animation économique d'un territoire.

**Les subventions revues à la baisse**  
Autre coup dur pour les intercommunales : les subventions seront réduites. Celles-ci couvraient parfois 65 à 85 % de l'achat du terrain. Désormais, dans certaines zones, la demande est tellement forte qu'elle ne nécessite plus la même subvention. Par contre, dans les régions plus reculées, où l'activité économique est plus réduite et la demande plus faible, elle sera maintenue. Afin de bénéficier de ces subsides, les intercommunales économiques devront également passer un contrat d'objectifs avec la Région wallonne, qui intégrera l'obligation de valoriser les espaces dans les zonings et la construction de bâtiments entre deux lots.

Enfin, dernier point sur la table : la nécessité de mobiliser des terrains industriels. Le gouvernement wallon veut identifier 650 hectares pour des projets économiques de grande ampleur, et les garder sous forme de réserves foncières stratégiques. 400 des 650 hectares seront en terres non artificialisées. L'objectif est d'avoir des grands terrains mobilisables rapidement pour accueillir de grandes entreprises. Paradoxal à l'heure où le terrain de Caterpillar, qui correspond aux critères requis et qui, pendant dix ans, n'a pas trouvé preneur, est en train d'être démembré en plus petits lots.

# L'interdiction des signes convictionnels s'étend à tous les membres du personnel

Le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté ce mercredi le décret sur la neutralité dans l'enseignement. Pour Unia, l'interdiction des signes convictionnels pour tout le personnel serait insuffisamment justifiée et potentiellement discriminatoire envers les travailleuses musulmanes.

rant au principe de neutralité. Ces dispositions concernent tant l'enseignement obligatoire que les CPMS, les internats et l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit.

Seuls les professeurs de religion et de morale et le personnel de l'enseignement confessionnel, qui scolarise 50 % des élèves en Fédération Wallonie-Bruxelles, sont exemptés de cette interdiction.

Pour le gouvernement, le décret vise à prévenir les tensions en lien avec des revendications identitaires qu'elles soient religieuses, politiques, idéologiques, philosophiques, à garantir un environnement éducatif neutre et à clarifier le cadre. Le Conseil d'Etat a d'ailleurs estimé que le texte respectait la liberté de culte et qu'il était proportionné.

## Un cadre déjà partiellement en place

Après son adoption en commission à la mi-mars, le syndicat Setca-SEL a toutefois sollicité l'avis d'Unia (l'ex-centre Centre fédéral pour l'égalité des chances). La branche enseignement libre du Setca s'interrogeait sur le caractère potentiellement discriminatoire du texte porté par la majorité MR-Engagés. « Nous avons été interpellés par des membres du personnel inquiets. Le décret ne précise pas ce qu'on entend par signe convictionnel. Le triangle rouge, qui marque une opposition au racisme, aux discriminations et à l'extrême droite, ou un pin's

arc-en-ciel sont-ils concernés ? », questionne Adrien Rosman, coordinateur communautaire. « L'autre inquiétude concerne les membres du personnel qui ne sont pas en contact direct avec les élèves. »

Pour rappel, l'accord de gouvernement prévoyait initialement d'interdire le port de signes convictionnels aux enseignants du réseau officiel, à l'exception des professeurs de religion. La ministre de l'Education, Valérie Glatigny (MR), a ensuite plaidé pour un élargissement de cette interdiction, évoquant des remises en cause des savoirs et des réticences à aborder certains sujets en classe, dans le sillage de la parution de l'ouvrage *Allah n'a rien à faire dans ma classe* et de son baromètre du respect (un sondage qui visait à mesurer le respect porté aux enseignants et directions en milieu scolaire).

Dans la pratique, le port de signes religieux est déjà proscrit pour les professeurs du réseau officiel. Cette interdiction figure dans le règlement de travail des écoles de WBE et de la Ville de Bruxelles. Pour l'enseignement officiel subventionné, il revenait à chaque pouvoir organisateur, autrement dit les communes et provinces, de se positionner. Le texte voté au parlement va plus loin en généralisant l'interdiction à tout le personnel. Il prévoit aussi une harmonisation du principe de neutralité et l'instauration d'un rapport d'inspection bisannuel.

L'analyse d'Unia porte sur le respect des principes d'égalité et de non-discrimi-

nation, de liberté de religion et de conviction. Dans son avis, l'institution publique estime que l'interdiction généralisée n'est pas suffisamment justifiée pour les fonctions qui n'impliquent pas de relation d'autorité et de transmission des savoirs.

## Une définition trop large

Elle souligne également la définition large et laissée à l'appréciation locale de la notion de « signe convictionnel », source d'insécurité juridique. L'institution met enfin en lumière l'impact différencié de la mesure : « Dans la pratique, les dossiers liés aux interdictions de signes convictionnels en matière d'emploi impactent majoritairement les femmes musulmanes. » Selon leurs données, plus de 95 % de ces dossiers visent le foulard islamique.

Le cabinet de la ministre de l'Education dit ne pas avoir reçu cet avis. « Unia a cependant perdu des litiges en défendant cette position », rappelle-t-il, rejetant le caractère discriminatoire du décret. « La question religieuse n'est pas seule concernée. Régulièrement l'expression de convictions politiques dans certaines écoles crée des polarisations non souhaitables. » L'extension à tout le personnel se justifie, selon le cabinet, par les contacts avec les élèves, y compris pour le personnel administratif ou ouvrier.

Le personnel, y compris les travailleurs nommés, devra donc se conformer à ces nouvelles règles dès la prochaine rentrée scolaire.

*Dans la pratique, les dossiers liés aux interdictions de signes convictionnels en matière d'emploi impactent majoritairement les femmes musulmanes*

Unia



CHARLOTTE HUTIN

Le décret renforçant la neutralité dans l'enseignement a été définitivement approuvé ce mercredi par le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). Les députés de la majorité MR-Engagés ont voté à l'unanimité. Le PS et Ecolo se sont abstenus, tandis que le PTB a voté contre, estimant que « le texte visait une communauté ». Le décret interdit le port de signes convictionnels visibles à l'ensemble des membres du personnel – en ce compris le personnel ouvrier ou d'entretien – de l'enseignement officiel organisé (Wallonie-Bruxelles Enseignement, WBE), de l'officiel subventionné (communal et provincial), ainsi qu'à ceux de l'enseignement libre non confessionnel adhé-

**La Libre** BELGIQUE

# Le MR et Les Engagés réclament le “cliquet inversé” sur les carburants

La pression monte. Les deux partis francophones qui participent à la coalition Arizona – le MR et Les Engagés – réclament l’adoption rapide de mesures destinées à amortir l’augmentation des prix de l’énergie. Depuis les bombardements américano-israéliens en Iran, la facture gonfle pour les ménages et pour les entreprises en Belgique. Lundi, les libéraux ont réaffirmé leur position: ils souhaitent l’instauration du “cliquet inversé” sur les carburants et ce, afin de protéger les consommateurs. Le “cliquet inversé” est un mécanisme fiscal qui prévoit, en cas de dépassement d’un certain seuil, une baisse des accises. Le MR estime en effet inacceptable que l’État remplisse ses coffres en raison de l’augmentation des prix à la pompe. *“Toute augmentation de recettes doit être rendue aux citoyens”*, avaient estimé lundi les libéraux dans un communiqué.

Ce mercredi, Les Engagés se sont également inquiétés de l’inflation des prix de l’énergie en lien avec la crise au Moyen-Orient. À la suite du MR, le parti dirigé par Yvan Verougstraete demande la mise en place du “cliquet inversé” sur les recettes fiscales prélevées sur les carburants. *“Il n’y a pas d’argent magique et on ne peut pas pro-*

■ Les deux partis francophones au sein du gouvernement De Wever seront-ils suivis? Le Premier ministre et le ministre du Budget, Vincent Van Peteghem (CD&V), appellent à la prudence.

*mettre aux citoyens des chèques qu’on ne saura pas payer, a expliqué Yvan Verougstraete. Mais il est aussi de notre responsabilité de veiller à ce que l’État ne tire pas des bénéfices de la crise.”* Cette prise de position des Engagés est perçue avec ironie au sein du MR. *“Les Engagés ont retourné leur veste, note une source libérale. Nous étions fort isolés la semaine dernière au sein du gouvernement...”*

Le parti à la couleur turquoise demande, par ailleurs, le contrôle des “surprofits” dans le secteur énergétique. *“Au vu des fluctuations et de la volatilité des prix, nous veillerons à monitorer de près la situation, pour éviter que le privé tire des gains financiers abusifs”*, expliquent Les Engagés dans leur communiqué. Ces derniers invitent également le gouvernement à prévoir des mesures ciblées pour certains secteurs et pour les personnes particulièrement exposées en cas d’augmentation durable des prix.

## De Wever refuse les “dépenses colossales”

Il n’est toutefois pas certain que la demande similaire du MR et des Engagés – le “cliquet inverse” – soit suivie par le 16, rue de la Loi. Fidèle à son attitude hostile à toute mesure précipitée, le Premier ministre avait, la semaine dernière, appelé à la prudence. *“La crise au Moyen-Orient jette de nouveaux nuages sombres, avait déclaré Bart De Wever lors de la séance plénière à la*

## La facture de gaz s’envole au mois d’avril: jusqu’à 550 euros de surcoût par an

Les fournisseurs de gaz et d’électricité ont mis à jour leurs tarifs, ce 1<sup>er</sup> avril. On peut donc enfin connaître l’impact réel de la guerre au Moyen-Orient sur les prix.

Nous nous sommes penchés sur les contrats représentatifs d’Engie, le leader du marché belge: Easy variable, Direct online variable et Easy fixe. Et cela pour le gaz et l’électricité.

Nous avons ensuite comparé la hausse des tarifs à la facture moyenne, tout compris, du mois de mars en Wallonie. Quels sont les résultats?

### Électricité: jusqu’à 145 euros de hausse

Commençons par l’électricité. Easy variable est passé de 13,443 à 16,072 centimes par kWh (en mono-horaire). Pour une consommation moyenne d’électricité de 3 500 kWh, cela représente un surcoût de 92 euros par an sur la facture globale (+ 7%).

annuelle basée sur les niveaux de prix actuels: *“L’impact réel sur la facture dépendra donc de l’évolution des prix dans les mois à venir.”*

*“Pour celles et ceux qui n’ont pas souscrit à un tarif fixe au mois de mars, il n’est pas recommandé de passer à un tarif fixe en avril, ajoute Julie Frère, dans un communiqué. Notre conseil est donc de conserver votre contrat variable et de suivre l’évolution des prix au cours des prochaines semaines et des prochains mois.”*

Il existe en effet de grandes différences de prix entre les contrats variables. En outre, certains fournisseurs offrent encore de grosses primes de bienvenue pour les clients qui signent un contrat variable. *“Vous pouvez donc essayer de compenser les hausses de prix”*, précise Julie Frère.

Côté bonnes nouvelles, le prix du gaz est repassé en dessous de 50 euros par MWh sur le marché européen de référence. On est quasi-

Chambre. *Son impact à long terme sur le budget et sur notre marché de l'énergie reste incertain. Le gouvernement suit néanmoins la situation de très près. Ce n'est toutefois pas le moment de promettre des dépenses colossales. Il n'y a en effet aucune marge de manœuvre pour cela. De plus, selon tous les experts, cela serait contre-productif.* [Des mesures] adaptées, ciblées, temporaires: tel est le conseil de l'Union européenne, et c'est ce que je cherche moi aussi à suivre." Quelques jours après cette allocution, le chef de l'Arizona reste sur cette ligne.

#### Le MR veut un "kern"

Au sein du gouvernement fédéral, le dossier est toujours examiné quotidiennement. Mardi, une réunion inter-cabinets consacrée à la crise énergétique a passé en revue les défis stratégiques qu'affronte notre économie. Des représentants de la Banque nationale (BNB) sont notamment revenus sur les leçons tirées du premier choc énergétique de 2022 suscité par la guerre en Ukraine, tandis que le Bureau du Plan a livré son estimation de l'évolution des prix de l'énergie et de son impact macroéconomique. Le "kern" de ce vendredi – soit cet organe informel qui rassemble les principaux ministres du gouvernement – examinera-t-il les demandes formulées par le MR et Les Engagés? Cela devrait être le cas. Une réunion des chefs de cabinet "arizoniens" devra trancher ce point d'agenda ce jeudi.

#### Le CD&V reste prudent

Le "cliquet" pourrait-il passer politiquement? Le MR menace de bloquer d'autres dossiers s'il n'obtenait pas satisfaction. Encore une "crisette" en vue pour l'Arizona... Du côté des socialistes flamands, il semble cependant que Conner Rousseau, président de Vooruit, voit d'un bon œil l'instauration d'un mécanisme qui aide les ménages.

Reste le CD&V. Contacté ce mercredi, le vice-Premier ministre Vincent Van Peteghem, qui est aussi ministre du Budget, veut éviter tout emballement. *"Le gouvernement peut réagir aux prix de l'énergie mais pas aveuglément, réagit le chrétien-démocrate. Pour mon parti, c'est clair: ces recettes doivent revenir aux personnes en difficulté si la hausse persiste. Mais de manière temporaire et ciblée, pas de façon généralisée. Compenser pour tout le monde à 100 %, ce n'est pas réaliste et même pas responsable, vu la situation budgétaire de notre pays. Nous devons aider, mais sans créer des mesures que les citoyens devront rembourser plus tard autrement. Une compensation totale pour tout le monde est impossible."*

Frédéric Chardon

Du côté du contrat Direct online variable, la hausse est moins prononcée, puisqu'on passe de 13,236 à 14,120 centimes par kWh. Cela représente un surcoût annuel de 31 euros sur la facture globale (ou + 2 %).

Qu'en est-il du fixe? Le tarif d'Easy fixe est passé de 14,785 à 18,938 centimes par kWh. Sur une base annuelle, cela représente un surcoût de 145 euros sur la facture globale (+ 11 %).

Ce n'est pas une surprise si le fixe augmente davantage que le variable. Engie se protège au cas où la guerre au Moyen-Orient devait durer.

Le contrat variable d'électricité, quant à lui, n'augmente pas très fort. En effet, le retour du soleil a permis de booster la production photovoltaïque, ce qui a réduit l'utilisation des centrales au gaz (dont le prix a fortement augmenté).

#### Gaz: jusqu'à 551 euros de hausse

Qu'en est-il du gaz? Du côté du contrat Easy variable, la hausse est importante. On passe de 4,797 à 7,268 centimes par kWh, entre mars et avril. Pour une consommation moyenne de 17 000 kWh, cela représente un surcoût de 420 euros par an sur la facture globale (+ 28 %).

En ce qui concerne le contrat Direct online variable, la hausse est un peu moins prononcée. On passe en effet de 4,177 à 6,249 centimes par kWh. Pour une consommation moyenne, cela représente un surcoût de 352 euros par an sur la facture globale (+ 23 %).

En ce qui concerne le contrat fixe de gaz d'Engie, la hausse fait mal. Easy fixe est en effet passé de 5,223 à 8,468 centimes par kWh. Cela représente un surcoût de 551 euros par an sur la facture globale (+ 36 %).

#### Quelques bonnes nouvelles

Julie Frère, porte-parole de Testachats, rappelle que les tarifs variables, annoncés par les fournisseurs, reposent sur une estimation

Côté bonnes nouvelles, le prix du gaz est repassé en dessous de 50 euros par MWh sur le marché européen de référence.

ment à un niveau similaire à celui atteint en février 2025 (43 euros par MWh).

#### Investir pour amortir le choc

Notons qu'une série d'investissements permettent de réduire son exposition à l'évolution des prix du gaz et de l'électricité sur les marchés. Citons les batteries, les panneaux photovoltaïques, le chauffe-eau thermodynamique,

la pompe à chaleur.

Un combo batteries/panneaux photovoltaïques nécessite un investissement de l'ordre de 11 000 euros. De quoi réduire sérieusement son exposition aux prix de marché de l'électricité. En effet, plus de 50 % de la consommation annuelle d'électricité viendrait des panneaux et/ou de la batterie.

Par ailleurs, un chauffe-eau thermodynamique, dont le coût d'investissement est de l'ordre de 3 000 euros, peut facilement faire économiser 1 500 kWh d'électricité par rapport à un chauffe-eau électrique classique.

Une pompe à chaleur, qui fonctionne à l'électricité, permet aussi de réduire son exposition aux prix du gaz naturel (ou du mazout) pour le chauffage. Or on voit que les prix de l'électricité ont augmenté nettement moins fort que ceux du gaz. Néanmoins, l'investissement initial est plus important pour la pompe à chaleur.

Faire fonctionner ses appareils électroménagers ou recharger sa voiture électrique en journée permet aussi réduire la consommation d'électricité le soir et donc de diminuer le recours aux centrales au gaz. Le consommateur n'y gagnera pas forcément individuellement (sauf s'il a un compteur intelligent et une tarification spécifique). Mais si beaucoup de personnes le font, cela peut avoir un impact global positif.

Au niveau des carburants, l'Agence internationale de l'énergie conseille de réduire la vitesse maximale autorisée pour les voitures. Selon l'AIE, une réduction de 10 km/h permet de réduire de 5 à 10 % la consommation.

Laurent Lambrecht

# Les signes distinctifs interdits à l'école mais pas dans toutes

■ Adopté ce mercredi, le décret neutralité de Valérie Glatigny (MR) veut aussi empêcher que des enseignants s'autocensurent.

La neutralité dans les écoles, qui se caractérise par l'interdiction d'afficher des signes distinctifs "d'une conviction ou une identité politique, idéologique, philosophique ou religieuse", s'invitait au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mercredi matin. Les députés francophones devaient se prononcer sur un projet de décret soumis par la ministre de l'Éducation, Valérie Glatigny (MR). L'opposition s'est montrée très réticente. Le PS, qui a soutenu certains articles lors du vote du décret en commission, s'est abstenu sur l'ensemble du texte. Il estime que le décret neutralité vise surtout à stigmatiser "le port de voile" par certaines enseignantes, car les textes actuels permettent déjà leur interdiction.

Il regrettait aussi que ce décret "neutralité" ne s'applique pas à l'enseignement libre confessionnel. À la décharge de la ministre, il faut reconnaître qu'une telle mesure pourrait être en indécatesse avec la Constitution belge et son article 24 qui garantit une certaine autonomie à l'enseignement libre confessionnel. Quoi qu'il en soit, et même si c'est déjà le cas dans la plupart des établissements, tous les membres du personnel qui sont en contact avec les élèves, à l'exception de ceux et celles qui enseignent un cours de religion, ne pourront désormais plus arborer un signe distinctif. Sont donc concernés, les enseignants – y compris les stagiaires –, les membres de la direction, les éducateurs, le personnel paramédical et administratif, le personnel de cuisine, les ouvriers, le service général de l'inspection ainsi que le service général de pilotage.

Une telle mesure pourrait être en indécatesse avec la Constitution belge et son article 24.

Un autre élément du décret doit être expliqué. Il s'agit du volet "autocensure". En effet, la ministre s'appuyant sur un baromètre – contesté dans l'opposition et par d'autres qui considèrent que l'ampleur du problème est exagérée – explique que 62% des enseignants ont déclaré avoir déjà été contraints de s'autocensurer lorsqu'ils abordent certains sujets.

## On ne froissera plus les élèves

Dans un décret datant de 1994 et relatif au Code de l'enseignement, la phrase suivante pose problème à la majorité. "Le personnel traite les questions qui touchent la vie intérieure, les croyances, les convictions politiques ou philosophiques, les options religieuses de l'homme en des termes qui ne peuvent froisser les opinions et les sentiments d'aucun des élèves." La toute dernière partie de la phrase "en des termes qui ne peuvent froisser les opinions et les sentiments d'aucun des élèves" a ainsi été supprimée.

La ministre donne quelques exemples de matières qui posent parfois problème à certains élèves: "La théorie de l'évolution de Darwin, la présentation d'une œuvre d'art représentant un nu ou du schéma d'un appareil reproducteur ou encore la difficulté d'aborder le fait historique de la Shoah, d'aborder les droits de l'homme lorsqu'ils touchent à l'égalité entre les sexes, les minorités LGBTQIA+, de procéder à la dissection d'un cœur de porc ou tout simplement d'un organe animal, etc." Valérie Glatigny annonce que des moyens devraient être apportés aux écoles dans lesquelles les enseignants seraient confrontés à ces problèmes.

Stéphane Tassin

# La fin de la vente de tickets dans les trains “humilie des usagers”

■ La décision unilatérale de la SNCB fâche le représentant des voyageurs Navetteurs.be.

La SNCB a annoncé mettre fin à la vente des titres de transport dans ses trains dès le 1<sup>er</sup> juillet prochain. L'entreprise justifie son choix pour des raisons pécuniaires: l'impact financier de la fraude se chiffre en effet chaque année en dizaines de millions d'euros. La SNCB tient donc à lutter contre la resquille. Mais cet argument est dénoncé par l'association Navetteurs.be qui représente les voyageurs en Région wallonne.

*“Si la fraude ne peut en aucun cas être tolérée et doit être combattue, la suppression de la vente à bord va placer sur un pied d'égalité ceux qui ne veulent pas payer et ceux qui ne le peuvent pas, parfois pour des raisons directement imputables à la SNCB elle-même”,* déplore Duncan Smith, vice-président de l'association.

## Lutter contre les agressions

Il faut dire que quinze points d'arrêt, dont douze en Région wallonne, sont actuellement dépourvus d'automates où l'usager peut acheter son billet. À partir du 1<sup>er</sup> juillet, les voyageurs non abonnés et dépourvus de smartphone pour réaliser leur achat, qui embarquent dans ces points d'arrêt, *“se verront dresser un constat d'irrégularité à régler soit à un des rares guichets SNCB encore ouverts, soit en ligne, soit... à un automate, sous peine d'une amende conséquente.”* “C'est humiliant pour les usagers de bonne foi”, assène Duncan Smith.

Mais la SNCB insiste sur la nécessité d'une

telle mesure. Car lutter contre la fraude est synonyme d'une lutte contre les agressions que subissent quotidiennement ses accompagnateurs de train. En 2025, quelque 2 602 cas d'agressions ont en effet été recensés à l'encontre du personnel de la SNCB, soit sept par jour. *“Cette nouvelle mesure permettra de clarifier les règles et d'éviter des discussions, parfois agressives, entre les voyageurs et le personnel de bord lors des contrôles. Il en va aussi de la sécurité des collaborateurs de la SNCB: ces échanges sont en effet la principale cause d'agressions envers le personnel”,* explique Tom Guillaume, porte-parole de la SNCB.

**“La SNCB a clairement décidé de se passer de l'avis de ses usagers sur toute question.”**

**Duncan Smith**

Vice-président de l'association Navetteurs.be.

Navetteurs.be ne comprend pas cet argument. L'association rétorque que la suppression de la vente de billets à bord ne signifie pas la fin des contrôles de titres de transport. *“Or, ce sont les contrôles, pas la vente en elle-même, qui génèrent trop souvent des comportements violents envers le*

*personnel de bord, particulièrement lorsque les voyageurs pris en train de frauder refusent de présenter une pièce d'identité indispensable au constat d'irrégularité”,* estime l'association.

## Passage en force

Navetteurs.be déplore, en outre, le fait que la SNCB soit passée en force pour imposer cette règle, traduisant ainsi *“son mépris de plus en plus manifeste des mécanismes consultatifs, certes non contraignants, prévus par la Loi.”* *“La SNCB a clairement décidé de se passer de l'avis de ses usagers sur toute question. On aurait pu espérer bien plus pour son centième anniversaire! Ce sont nos impôts et nos achats, et ceux de nos aïeux, qui font qu'elle est là aujourd'hui”,* regrette Duncan Smith.

M. D.

# Près de 19 000 personnes n'ont pas de chez-soi en Wallonie, dont 5 000 enfants

■ La photo du sans-abrisme est plus nette depuis les derniers dénombrements.

Ce jour d'octobre 2025, le ciel était très nuageux. Il y avait de faibles précipitations et les températures ne dépassaient pas 10 degrés dans le sud du pays. Un enfant dormait dans la rue dans le bassin liégeois. La – minuscule – partie visible de l'iceberg des sans chez-soi dans le bassin liégeois. Ce jour-là, on dénombrait les personnes sans logement à Ans, Herstal, Liège et Seraing. Derrière ce gamin vivant dans l'espace public, il y en avait 389 autres sans logement fixe.

## Deux tiers du territoire wallon

La plupart sont hébergés provisoirement dans une maison d'accueil (168), chez des proches, parents, amis, voisins (155) ou dans un abri de nuit (4). D'autres sont réfugiés, avec leur(s) parent(s), dans un garage, une tente ou un squat (32). Certains, plus rares (8), se trouvent dans une institution relevant de l'Aide à la jeunesse ou de la santé mentale. Les mêmes dont les familles sont menacées d'être expulsées de leur logement (19) ont aussi été comptabilisés. Dans trois cas de sans-abrisme confirmé, on ne connaissait pas la situation exacte de l'enfant...

À ces 390 enfants, il faut ajouter 1 770 adultes répertoriés le même

jour en précarité de logement dans les mêmes communes. En plus du bassin liégeois, l'Observatoire wallon du sans-abrisme (SPW Intérieur et Action sociale) dénombrait ce même jour les sans chez-soi dans les arrondissements de Huy, Waremme, Tournai et Mouscron.

Ces chiffres viennent compléter ceux relevés précédemment à Charleroi, Namur et Verviers. Sur les 261 communes wallonnes, 141 ont déjà participé à une telle opération. En termes de population, deux tiers du territoire (65,8%) sont donc représentés. Grâce à ces informations, qui consolident l'extrapolation régionale, la photographie globale du

Les derniers dénombrements, en octobre 2025, ont couvert le bassin liégeois et les arrondissements de Huy, Waremme, Tournai et Mouscron.



À Liège, Infirmiers de rue accompagne les sans-abri les plus précarisés.

sans-abrisme en Wallonie devient plus nette.

Sur la base des dénombrements uniformes organisés au cours des six dernières années, l'équipe de recherche estime à 18 812 le nombre de personnes en situation de sans-abrisme et d'absence de chez-soi, dont 5 031 enfants, 27 d'entre eux dormant dans l'espace public.

## "Sensiblement plus élevé que prévu"

Le nombre de personnes répertoriées est "sensiblement plus élevé que prévu", relèvent les chercheurs. Les mamans solos et autres familles avec petits enfants représentent plus d'un quart (26,7%) du total des sans-logement dénombrés.

Pour le ministre wallon des Solidarités, Yves Coppieters (Les Engagés), "ce dénombrement met en lumière la diversité des visages de la précarité résidentielle: femmes isolées, jeunes en rupture, familles avec enfants, personnes en errance ou hébergées chez des proches". Au-delà des chiffres, "ce sont des réalités humaines complexes, souvent invisibles, auxquelles nous devons répondre collectivement."

Le ministre souligne la mobilisation des acteurs de terrain, des communes, des services sociaux, des associations et des bénévoles, ainsi que des universités (UCLouvain et KULeuven) qui rendent ce dénombrement possible. "L'accès et le maintien en logement ne peuvent plus être pensés comme une finalité secondaire: c'est un pilier fondamental de toute politique de solidarité."

Annick Hovine

# Bpost : la grève s'étend à la Flandre

■ Après la Wallonie et Bruxelles, le nord du pays est touché par des actions.

La grève chez bpost, entamée vendredi dernier à Mouscron et, depuis, étendue au reste de la Wallonie et à Bruxelles, touchait également la Flandre, mercredi. Environ un quart des facteurs ont cessé le travail dans les centres de distribution de Gand (Flandre orientale) et de Malines (province d'Anvers), a précisé le porte-parole de l'entreprise publique, Mathieu Goedefroy.

Direction et syndicats de bpost discutent actuellement d'un plan de transformation et de la convention collective de travail (CCT). Les travailleurs s'insurgent notamment contre de nouveaux horaires de travail et une plus grande flexibilité demandée dans l'organisation du travail postal.

La direction estime que ce plan, qui devrait être opérationnel à partir du mois de septembre, est crucial pour faire de bpost une entreprise de livraison de colis performante, a souligné Mathieu Goedefroy.

*"Les discussions sont au point mort et on a assisté à des heures de palabres",* a commenté Thierry Tasset, secrétaire général CGSP Poste, à l'issue d'une nouvelle rencontre entre syndicats et direction. *"On va vers un blocage. Le mouvement va se poursuivre et s'aggraver",* dit encore M. Tasset. Du côté de la direction, on parle de *"discussions constructives"*. *"Des propositions ont été mises sur la table",* a souligné Laura Cerrada Crespo, porte-parole. Une nouvelle réunion est prévue vendredi.

## La ministre Matz monte au front

La ministre fédérale de l'Action et de la Modernisation publiques, Vanessa Matz, a fait savoir qu'elle rencontrerait les syndicats et la direction de bpost, ces mercredi et jeudi, pour *"tenter de rapprocher les positions, qui tiennent tant à la transformation de l'entreprise dans un contexte très concurrentiel qu'au bien-être des travailleurs, à leurs conditions de travail et à la nécessaire conciliation de la vie professionnelle et familiale"*. (Belga)